IMT Nuremberg Archives

H – 1302

International Court of Justice

H1302 - 0002

P L A I D O I R E E

POUR

A L F R E D R O S E N B E R G

DEVANT LE TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

DE NUREMBERG

DANS LE PROCES

CONTRE HERMANN GOERING ET AUTRES

PAR

DR. JUR. ALFRED THOMA

LANDGERICHTSDIREKTOR

H1302 - 0003

Messieurs de la Cour.

Le film documentaire qui fut projeté dans cette salle et devait montrer "l'ascension et le déclin du national-socialisme", débute par un discours de ROSENBERG sur le développement du parti jusqu'à sa prise de pouvoir. Il y décrit l'émeute de Munich et raconte qu'il a vu se rassembler le matin du 9 novembre 1923, dans la Ludwigstrasse à Munich, les autos de police armées de mitrailleuses et qu'il a su ce qui menaçait le défilé vers la Feldherrnhalle. Il s'était quand même joint aux premiers rangs. C'est cette même position que prend aujourd'hui mon client devant l'accusation portée par le Ministère public des nations unies. Il ne veut pas entendre dire que ses livres, ses discours et ses écrits n'ont été entendus de personne. Il ne veut pas paraitre aujourd'hui autre qu'il ne fût un jour, c'est-à-dire un combattant pour une position forte de l'Allemagne dans le monde, exactement un Reich allemand dans lequel la liberté nationale devait s'unir à la justice sociale.

II.

GUERRE D'AGRESSION CONTRE L'UNION SOVIETIQUE

ROSENBERG est un Balte allemand de naissance; dès sa jeunesse il apprit le russe, passa son examen à Moscou après le tranfert dans cette ville de l'Ecole supérieure technique de Riga pendant la première guerre mondiale; il s'intéressa à la littérature et à l'art russe, fréquenta des Russes et considéra comme une énigme la victoire de l'esprit marxiste matérialiste sur le peuple russe, désigné par DOSTOJEWSKI

H1302 - 0004

comme le "peuple des partisans de Dieu"; il trouva incompréhensible et injuste que le droit de disposer d'eux-mêmes ait été souvent promis mais jamais accordé volontairement aux nombreux peuples de l'Europe orientale, conquis par le stalinisme précisément au milieu du XIXème siècle. ROSENBERG acquit la conviction que la révolution bolcheviste était dirigée non seulement contre des phénomènes politiques du moment, mais aussi contre toute la tradition nationale, les convictions religieuses, les vieilles bases ancestrales des peuples de l'Europe orientale et surtout contre l'idée de la propriété privée.

H1302 - 0005

Il vint à la fin de 1918 en Allemagne et vit là aussi le danger d'une révolution bolchéviste; il vit toute la culture spirituelle et matérielle de l'Occident en péril et crut avoir trouvé la tâche de sa vie dans la lutte contre ce danger dans les rangs hitlériens. Ce fut une lutte politique contre des adversaires fanatiques et bien organisés, disposant de ressources et d'appuis de nature internationale et agissant selon le principe: "Sus aux fascistes partout où

les rencontrez". Mais, pas plus qu'on ne peut conclure

d'ordre à des projets militaires agressifs des

ntre l'Italie fasciste, la lutte des nationaux

s s contre le bolchevisme ne constituait pas la

p: i d'une agression contre l'URSS. Pour l'accusé

E un conflit militaire avec l'Union soviétique,

e: ier une agression contre elle ne semblait ni

pl is probable qu'à chaque politicien allemand ou

ét. r ayant lu "Mein Kampf". Il n'est pas exact d'affirmer qu'il s'est consacré d'une façon quelconque à des projets agressifs contre l'Union soviétique; il s'est plutôt prononcé publiquement pour des relations correctes avec Moscou (Doc. Ro. 7b, p. 147) Rosenberg n'a jamais réclamé une intervention militaire contre l'Union soviétique, mais, par contre, il a redouté la pénétration de l'armée rouge dans les Etats limitrophes puis en Allemagne. Lorsque Rosenberg apprit, en Août 1939, la conclusion du pacte de non-agression entre le Reich et l'Union Soviétique - il était aussi peu informé des pourparlers préliminaires que des autres mesures de politique extérieure du Fuehrer. Il aurait pu aller trouver le Fuehrer et protester. Il ne le fit pas et n'a pas non plus protesté autrement contre celà, ce que le témoin Goering a confirmé comme constatation d'Hitler.

H1302 - 0006

Rosenberg a exposé, comme témoin, (procès-verbal du 16.4.46, p. 7894) qu'au début d'Avril 1941, il avait été appelé subitement auprès d'Hitler, qui lui déclara qu'il considérait comme inévitable un choc militaire avec l'Union Soviétique. Hitler en donna deux raisons:

1) l'occupation militaire de territoires roumains, notamment la Bessarabie et le nord de la Bukowine;

2) le renforcement énorme et durant depuis longtemps de l'armée rouge le long de la ligne de démarcation et particulièrement sur le territoire russo-soviétique. Ces choses étaient si frappantes qu'il avait déjà donné des ordres militaires et autres à ce sujet et qu'il allait utiliser Rosenberg comme conseiller politique sous une forme quelconque. Rosenberg se trouva là - comme il L'a déclaré comme témoin - devant un fait accompli, et le Fuehrer coupa court à toute tentative de discussions en faisant remarquer que les ordres venaient d'être donnés et qu'il n'y avait plus rien à changer à cette affaire. Là-dessus, Rosenberg a convoqué quelques-uns de ses collaborateurs les plus proches parce qu'il ne savait pas du tout si les évènements militaires surviendraient dans un avenir proche ou éloigné, et il a fait ou fait établir quelques projets au sujet des problèmes politiques. Le 20 Avril 1941, Rosenberg reçut de Hitler la mission temporaire de créer un bureau central en vue de l'étude des problèmes de l'Est et de prendre contact à ce propos avec les autorités supérieures compétentes du Reich (Doc. Nr. 865 PS - USA-143).

Si cet exposé de Rosenberg lui-même ne suffit pas à

H1302 - 0007

Dr. No.
Plaidoirie

réfuter l'affirmation du Ministère public que Rosenberg porte "la responsabilité personnelle du plan et de l'exécution de la guerre d'agression contre la Russie" (BRUDNO le 9.1.46, procès-verbal p. 2278) "qu'il était au courant du caractère d'agression et de brigandage de la guerre imminente" (Rudenko le 17.4.46 procès-verbal p. 8016) si surtout on ne sent pas

H1302 - 0008

laisser faire valoir que ROSENBERG était persuadé d'une guerre d'agression imminente de l'Union Soviétique contre l'Allemagne, je voudrais alors citer encore quatre points pour prouver l'exactitude des déclarations de l'accusé :

1°) ROSENBERG n'assistait pas à la fameuse réunion du 10 novembre 1937 à la Chancellerie du Reich (doc. Hossbach, doc. N° 386 PS USA 25) lorsque HITLER révèla pour la première fois ses intentions agressives ; c'était à l'époque où ROSENBERG avait encore ou semblait avoir une influence politique; s'il l'avait eue il aurait alors dû jouer le rôle d'inspirateur politique intime.

2°) LAMMERS a déclaré devant ce tribunal, comme témoin, que seul HITLER a pris toutes les grandes décisions et aussi également celle de la guerre contre la Russie (procès-verbal p. 7363)

3°) GOERING a répondu le 16.3.46 devant ce tribunal à ma question sur l'influence de ROSENBERG en ce qui concerne les décisions de HITLER en matière de politique étrangère :

"Je crois que le service de politique étrangère du Parti n'a pas été consulté une seule fois par le Fuehrer au sujet de questions de politique extérieure après la prise du pouvoir et qu'il n'était là que pour traiter de certaines questions de politique extérieure qui surgissaient à l'intérieur du Parti. Pour autant que je sache ROSENBERG n'a sûrement pas été appelé après la prise du pouvoir pour participer à des résolutions politiques". Le témoin von NEURATH l'a également confirmé ici le 26.6.1946

H1302 - 0009

Dr N°

Plaidoirie

Comme quatrième argument, je voudrais encore faire allusion au "rapport sommaire sur l'activité du bureau de politique étrangère du N.S.D.A.P." (doc. N° 003-PS, USA-603). On parle dans ce rapport si brièvement du "Proche-Orient" et d'une manière si anodine, qu'il est inutile de perdre une parole la-dessus. Dans les rapports confidentiels 004-PS et 007-PS, il n'est pas question non plus de préparatifs contre l'Union Soviétique.

H1302 - 0010

III

Administration dans l'Est

Ce serait une procédure par trop facile et trop superficielle, et de ce fait injuste, si l'on voulait dire : 1) le territoire de l'Est avait été occupé par une guerre d'agression, donc tout ce que l'administration allemande a fait là-bas était criminel ; 2) ROSENBERG était en tant que Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est le Ministre responsable, il doit donc être puni pour tous les délits qui ont été commis là-bas, tout au moins pour ce qui se passait dans le cadre des compétences et facultés des organes administratifs. J'aurai à prouver que cette interprétation n'est ni juridiquement ni effectivement exacte.

H1302 - 0011

Dr N°

Plaidoirie

1.) GENERALITES.-

ROSENBERG était l'organisateur et la tête de l'administration de l'Est. Le 17 juillet 1941, il fut nommé Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est. Il avait déja antérieurement, conformément aux ordres reçus, fourni d'autres travaux préparatoires se rapportant aux questions de l'Est-européen, par la prise de contact avec les bureaux du Reich intéressés. (Doc. N° 1039-PS, USA-146). Il a préparé et édifié son office pour la centralisation des questions a traiter concernant l'éspace Est-européen. (Doc N° 124-PS, USA-278). Il a fait élaborer les instructions provisoires pour les Commissaires du Reich (Doc. N° 1030-PS, USA-144), a exposé son programme dans son discours du 20.6.1941 (Doc. N° 1058-PS, USA 14 ?) et a, avant tout, pris part à la conférence avec le Fuehrer du 16.7. 1941 (L.-221, USA-317).

En présence de ROSENBERG, LAMMERS, KEITEL et BORMANN, HITLER dit alors qu'on ne pouvait mettre l'univers entier au courant du véritable but de la guerre contre la Russie, que ses auditeurs devaient savoir que jamais plus nous ne quitterions les territoires de l'Est, que l'on exterminerait ce qui s'opposerait à nous, que la question de la formation d'une puissance militaire à l'Est de l'Oural ne devait plus se poser, que jamais plus un autre que l'Allemand n'aurait le droit de porter les armes. HITLER proclama la soumission et l'exploitation des territoires de l'Est et par cette déclaration se mettait en opposition avec ce que ROSENBERG, sans contredit de la part de HITLER, lui avait dit précédemment sur ses plans relatifs à l'Est.

H1302 - 0012

Ainsi HITLER avait peut-être un programme de servitude et de pillage. Rien n'est plus facile à comprendre et rien n'est plus facile à dire que : même avant que ROSENBERG n'entrat en fonctions au Ministère, il connaissait déja les buts de HITLER dans l'Est, c'est à dire ceux 1) de le gouverner, 2) de l'administrer, 3) de l'exploiter , donc il est complice non seulement du crime de conspiration contre la paix, mais aussi il est co-responsable des

H1302 - 0013

crimes contre l'humanité commis dans les territoires de l'Est, car ROSENBERG possédait bien dans l'Est le plein pouvoir et la plus haute autorité.

Je traiterai plus tard de jure et de facto, la question de la responsabilité automatique de ROSENBERG comme Chef des territoires de l'Est. Avant tout, je voudrais traiter la question de sa responsabilité individuelle. On pourrait la baser sur un double argument :

a) parce qu'il a, dit-on, collaboré aux travaux préparatoires de la guerre d'agression contre l'Union Soviétique ; j'ai déjà déclaré, que cette affirmation est inexacte. ROSENBERG n'a coopéré aux préparatifs de la guerre d'agression ni en idée, ni en fait ;

b) parce qu'il soutenait le plan de conquêtes de HITLER en faisant des plans, en tenant des discours, en organisant l'administration..... Lorsqu'un ministre ou un général en Chef, par ordre du Chef suprême de l'Etat, élabore des plans ou prend des mesures préparatoires d'organisation, cette activité ne peut pas non plus être considérée comme coupable si, de ce fait, les intérêts d'autres pays sont en jeu, et même pas si les plans, les préparatifs et les mesures sont envisagés pour un cas de guerre. Ce n'est que lorsque le dit ministre ou général en chef travaille en vue de choses qui, d'après le bon sens humain et le sentiment des convenances et de la justice internationales, doivent être qualifiées de criminelles qu'il pourra être rendu personnellement res-

H1302 - 0014

ponsable. ROSENBERG a prouvé de façon continue, par ses paroles et par ses faits, que les idées de justice sont également les siennes et qu'il avait la volonté de les faire appliquer. Sa situation était sans aucun doute particulièrement délicate, etant donné que son chef suprême dans ses idées, dans ses buts et dans ses intentions dépassa finalement les limites et qu'il y avait encore d'autres forces puissantes a l'oeuvre, tels que BORMANN, HIMMLER et le Gauleiter KOCH, qui contrecarraient et sabotaient les bonnes et louables intentions de ROSENBERG,

- 9 suite et fin -

H1302 - 0015

Dr. No.

Plaidoirie

Nous assistons ainsi au spectacle singulier d'un ministre en place qui, en partie, ne peut pas comprendre ni approuver les intentions du chef de l'Etat, et, en partie, les ignore et d'un chef d'Etat, d'autre part qui nomme et laisse en fonctions un ministre qui est sans doute un vieux et fidèle compagnon de lutte politique mais avec lequel il n'a plus de contact étroit d'aucune sorte. Il serait erroné de juger sans plus de telles situations avec les concepts démocratiques de la responsabilité ministérielle. ROSENBERG ne pouvait pas se retirer purement et simplement et il sentait aussi en lui le devoir de combattre pour la façon de voir qui lui paraissait exacte et correcte.

H1302 - 0016

Dr. No.

Plaidoirie

allons les maintenir au niveau culturel le plus bas, de sorte que toute intelligence soit extirpée, etc..." D'autre peuvent avoir tenu de tels discours, Rosenberg en tout cas jamais. Dans tous ses actes, dans tout ce qu'il a dit et écrit, on ne pourrait trouver de telles déclarations, mais bien le contraire, et surtout ce n'est pas cet esprit qui l'inspira dans l'exercice de ses fonctions ni dans son comportement réel.

Dans son discours du 20.6.1941, ROSENBERG dit que le devoir des allemands était de réfléchir que l'Allemagne ne devait pas combattre

page 10 suite (fin)

H1302 - 0017

Dr. No.

Plaidoirie

tous les 25 ans à l'Est pour son existence. Il ne souhaite nullement l'anéantissement des Slaves mais l'encouragement de tous les peuples de l'Europe orientale, l'encouragement et non l'anéantissement de leurs nationalités. Il réclamait (Doc. No1058-PS, U.S.A.147) "un esprit amical" pour les Ukrainiens, la sécurité de l'"existence nationale et culturelle" des Caucasiens; il soulignait que nous-mêmes n'étions dans une guerre "nullement les ennemis du peuple russe" dont nous reconnaissons nous-mêmes les grands services. Il est intervenu en faveur du " droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" l'un des premiers points de toute la révolution soviétique elle-même. Telle était son idée qu'il a soutenue avec persévérance jusqu'à la fin. C'est dans ce discours que se trouve aussi le passage qui lui est particulièrement reproché par le Ministère public, exposant, sans aucun doute, que le ravitaillement de l'Allemagne serait durant ces années la première des exigences allemandes dans l'Est et que les territoires du Sud et le Nord du Caucase auraient à fournir un complément pour le ravitaillement de l'Allemagne. ROSENBERG continue alors en propres termes :" Nous n'envisageons absolument pas l'obligation de nourrir le peuple russe avec les excédents de ces territoires. Nous savons que c'est là une dure nécessité qui est en dehors de tout sentiment. Certainement une évacuation très vaste sera nécessaire et les Russes se trouvent devant des années très dures à passer. La question de savoir dans quelle mesure les industries doivent être encore

H1302 - 0018

Dr. No.

Plaidoyer

maintenue la-bas, sera réservée pour une décision ultérieure". Ce passage se trouve sans transition et isolé dans le long discours. On sent nettement qu'il est imposé de force, ce n'est pas la voix de ROSENBERG. ROSENBERG n'annonce pas ici son propre programme mais se borne à constater des faits qui sont indépendants de sa volonté. Dans les premières directives du Ministère de l'Est (Doc. No 1056-PS, USA 605) il déclare que le ravitaillement de la population est urgent par priorité, de même que la fourniture de tous les médicaments nécessaires.

-11 suite 1 et fin-

H1302 – 0019

La vraie figure de Rosenberg apparaît par contre lors de la conférence du I6.7.I94I, quand, devant les plans d'Hitler il rappela l'Université de Kiev, l'esprit d'indépendance et le progrès culturel de l'Ukraine, quand il s'éleva contre les pleins pouvoirs prévus pour la Police et avant tout contre la nomination pour l'Ukraine du Gauleiter Erich Koch (doc. Mr. L.22I)

On dira : à quoi servent les contestations et protestations, à quoi servent les réserves secrètes et une apparente approbation des intentions d'Hitler, on tout cas Rossenberg s'est mis de la partie. C'est pour cela qu'il est aussi responsable----De quelle manière et jusqu'à quel point Rosenberg a participé à la politique de l'Est, ce qu'il n'a pas fait, de quelle manière il a protesté, ce qu'il a lui-même projeté et souhaité, je l'exposerai plus tard dans le détail pour le défendre contre la responsabilité dont on l'accuse d'avoir exploité et mis en esclavage la région de l'Est. Je voudrais seulement attirer l'attention sur ce qui suit. Accepter tout d'abord sans protestation les explications passionnées d'Hitlerler dans l'espoir et avec l'intention d'atteindre plus tard quand même le but contraire, une telle attitude n'était nullement sans espoir. Contrairement à la déclaration d'Hitler: Seul l'Allemand pourra porter les armes dans l'Est", peu de temps s'écoula avant que, par exemple, sur l'intervention de Rosenberg, on créat des légions de volontaires recrutés parmi les peuples de l'Est et que, malgré Hitler, un édit de tolérance fut accordé aux Eglises dans l'Est (doc. Mr I5I7 P.S.) quoique Rosenberg ne pût, tout d'abord, rien obtenir en ce qui concerne l'autonomie des peuples de l'Est,

-I2-suite

H1302 - 0020

il ne renonça néanmoins pas à ses projets pour l'avenir. Il s'occupa d'abord de l'urgente question agraire. Une ordonnance agraire fut élaborée, qui put être présentée au Führer le I5.2.I942 et acceptée par lui sans aucune modification.

Elle n'était pas un instrument d'exploitation mais un acte donnant une forme libérale de la Constitution agraire.

H1302 – 0021

au milieu de la plus terrible de toutes les guerres. En pleine guerre les habitants de l'Est reçurent non seulement une Constitution agraire, mais encore des machines agricoles. Le témoin DENCKER a déclaré, au cours de sa déposition faite sous la foi du serment, que les livraisons suivantes ont été faites pour les territoires occupés soviétiques comprenant les anciens Etats tampon :

	nombre de pièces	valeur en Mark
Tracteurs agricoles 40-50 CV	env. 7.000	env. 45.000.000,--
Batteuses	" 5.000	" 20.000.000,--
Instruments pour le travail de la terre	" 200.000	" 30.000.000,--
Gazogènes pour tracteurs allemands et russes	" 24.000	" 35.000.000,--
Moissonneuses	" 35.000	" 15.000.000,--
Pièces de rechange pour les tracteurs allemands, russes et les machines agricoles		" 10.000.000,--
Faux et faucilles		" 10.000.000,--
Divers (outils, courroies de transmission etc...)		" 15.000.000,--
	total	180.000.000,--

Je ne crois pas que ces livraisons aient été faites avec l'intention d'exploiter les hommes, et Rosenberg a donc fait ici également un travail utile de reconstruction.

J'examine, tout d'abord, la question de la responsabilité automatique de Rosenberg en sa qualité de Ministre de l'Est, c'est-à-dire la question de sa responsabilité pénale en raison de ses fonctions.

2. Responsabilité automatique (responsabilité pénale ?)

Rosenberg a été nommé le 17.7.41 au poste de Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est. Pour représenter la souveraineté territoriale, deux commissariats du Reich furent institués : Ostland (Esthonie, Lettonie, Lithuanie et Ruthénie blanche) placés sous les ordres du Commissaire du Reich LOHSE et l'Ukraine placée sous les ordres du Commissaire du Reich KOCH. Les Commissariats du Reich étaient divisés en districts généraux et en régions. Dès le début, le Ministère de l'Est n'était pas prévu comme une Administration de grande envergure, mais comme une centrale, comme une instance supérieure,

H1302 - 0022

qui devait borner son activité à la promulgation des ordonnances et instructions générales et devait, en outre, assurer tout l'approvisionnement en matériel et le renfort en personnel. Le Gouvernement proprement dit était assuré par le Commissaire du Reich qui représentait l'autorité souveraine dans son district.

Il est particulièrement important que Rosenberg, en qualité de Ministre de l'Est, n'était pas la tête de la totalité de l'Administration des territoires de l'Est, mais qu'il existait simultanement plusieurs représentants supérieurs de l'autorité: Le Délégué Général pour le plan de quatre ans, responsable de la direction économique de tous les territoires occupés et qui était à cet égard le supérieur du Ministre de l'Est, car Rosenberg ne pouvait promulguer de décrets qu'avec l'approbation de Goering. Le chef de la police allemande Himmler était seul et exclusivement compétent pour la sécurité dans les territoires occupés de l'Est. Il n'existait au Ministère de l'Est même et auprès des Commissaires du Reich, aucun département de la police. L'autorité de Rosenberg était encore, minée par le " Commissaire du Reich pour la consolidation du nationalisme allemand " Himmler en outre par Speer, en faveur de qui toute la partie technique était détachée, par décret du Führer, de l'Administration des territoires de l'Est et par Goebbels, qui se réservait la propagande dans les territoires de l'Est. Je reviendrai plus tard sur la question importante que représente le Service du "Recrutement et de l'utilisation de la main d'oeuvre ", qui fut placé sous les ordres de Sauckel.

.....

H1302 - 0023

Rosenberg était néanmoins Ministre responsable des territoires occupés de l'Est. A ce sujet il faut souligner ce qui suit. Rosenberg n'est pas rendu responsable, dans ce procès, sur le plan politique, car la Haute Cour n'est pas un parlement, il n'est pas non plus rendu responsable sur le plan de Droit constitutionnel, la Haute Cour n'étant pas non plus un tribunal d'Etat, il ne s'agit pas non plus de la responsabilité civile de l'accusé, mais uniquement de sa responsabilité pénale, de sa responsabilité pour ses propres crimes et pour les crimes des autres.

H1302 - 0024

Il n'est pas nécessaire que j'explique davantage que, pour établir une responsabilité pénale et prononcer une condamnation il doit être établi que l'accusé a suscité par sa faute et en violation du droit un état de choses blamable, qu'il ne peut être puni pour une inaction, c'est-à-dire une ommission, que s'il avait l'obligation juridique d'agir et que si, en raison de son inactivité, des faits criminels se sont produits qu'il avait la possibilité effective d'empêcher.

D'une importance décisive m'apparait le fait que Rosenberg était Ministre pour les territoires occupés de l'Est, mais qu'il n'en était pas le Souverain. Etaient considérés comme "souverains" le Commissaire du Reich dans les immenses territoires "Ostland" et "Ukraine". La forme du futur remaniement constitutionnel de ces territoires n'étant pas encore envisagée mais une chose était sure :

Le Commissaire du Reich était la tête, c'était lui, par exemple, qui détenait le droit de prendre des décisions définitives concernant les mesures importantes, comme, par exemple, l'exécution d'habitants d'un territoire pour actes de sabotage (doc. nr E.C - 347, USA - 320, Prot. p. 2285). Le Reich, c'est-à-dire en partie le Ministère des territoires occupés de l'Est, en partie d'autres services détenaient le pouvoir législatif et le droit de contrôle suprême. Les fonctions de Rosenberg comme Ministre pour les territoires occupés de l'Est pourraient se résumer en transcrivant la sentence bien connue du professeur français de droit constitutionnel Benjamin CONSTANT : " Le roi règne, mais il ne gouverne pas ", on : " Le Ministre gouverne, mais il ne règne pas". Il existait une souveraineté du Commissaire du Reich sous le

.....

H1302 - 0025

contrôle suprême central du Ministre des territoires de l'Est analogue à celui de certains dominions de l'Empire britannique Personne n'aurait-il l'idée aujourd'hui de citer le Ministre anglais compétent devant un tribunal, parce qu'un Gouverneur des Indes a fait bombarder ou cendier un village indigène.

J'en arrive donc au résultat qu'une responsabilité automatique pénale de Rosenberg pour ne pas avoir empêché des crimes dans l'Est n'existe pas déjà pour la raison que, bien qu'exerçant le controle suprème, il n'était pas souverain, comme c'était le cas pour les deux Commissaires du Reich

H1302 – 0026

En plus il faut se demander et examiner brièvement si l'accusé peut être rendu responsable personnellement d'une exploitation criminelle et d'une mise en esclavage des peuples de l'Est et peut-être pour d'autres crimes, c.à.d. s'il peut être accusé d'une faute personnelle. Quelle était son attitude, quelles étaient les lignes générales et les tendances de sa politique, qu'a-t-il fait de positif et qu'a-t-il empêché ou essayé d'empêcher ?

3. Responsabilité personnelle (culpabilité pénale ?

a) Lignes générales et tendances générales de la politique orientale de Rosenberg.

Dans les pays baltes on institua des Administrations indigènes (Directoires) sous la surveillance suprême allemande. L'Administration allemande était invitée par le Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est à apporter la plus grande compréhension à tous les désirs réalisables et à rechercher une bonne entente avec les peuples baltes; les pays baltes jouissaient de la liberté sur le plan législatif, scolaire et culturel et n'étaient limités que sur le plan politique, économique et de la police. La réforme agraire, dans les pays baltes, après la guerre de I9I4-I8 se fit presque exclusivement aux dépens de la propriété allemande dont les origines remontaient à 700 ans. Néanmoins Rosenberg, en sa qualité de Ministre de l'Est, ordonna, par décret, que les fermes exploitées en partie, depuis I940, collectivement par l'Union Soviétique soient rendues à la propriété privée et exprima en restituant des terres enlevées jadis à leurs propriétaires allemands, la bienveillance du Reich la plus grande qui fut.Ce fait se trouve confirmé expressément par le témoin RIECKE,ainsi que par le décret agraire mentionné plus haut;(Prot.page 8032 ff).

H1302 - 0027

Dans le district général de la Ruthénie blanche sous le gouvernement du Commissaire Général Kube, on prépara la création de l'administration autonome.

H1302 – 0028

On fonda le"comité central ruthène blanc", un service d'entr'aide ruthène blanc et un service de la jeunesse ruthène blanc. Lorsqu'une délégation de la jeunesse ruthène blanche revint d'une visite en Allemagne, KUBE dit qu'il continuerait à s'occuper de la jeunesse ruthène blanche comme un père. Il fut assassiné le lendemain dans la nuit, la politique cependant ne changea pas... Je remarque à ce sujet que les territoires russes proprement dits entre Narwa et Leningrad et autour de Smolensk, ait été tout le temps soumis à l'Administration militaire. Il en était de même des districts de Katkow et de la Crimée.

En ce qui concerne l'Ukraine, ROSENBERG avait l'intention de lui donner le plus tôt possible une administration centrale autonome étendue semblable aux directoires des pays baltes, liée à un encouragement formel des besoins culturels et pédagogiques de la population. ROSENBERG ayant cru au début pouvoir supposer qu'Hitler approuvait cette conception, une autre conception prit le dessus, qui croyait devoir sacrifier toutes les faces à l'économie de guerre. ROSENBERG ne put obtenir et imposer qu'une seule chose : la nouvelle ordonnance agraire du 15 février 1942 qui prévoyait la transformation de l'économie collective de l'Union soviétique en exploitation personnelle, puis en propriété paysanne. Pour compléter ceci, la déclaration de propriété parut le 23.6.1943. On ne put l'appliquer immédiatement à cause de l'opposition du Commissaire du Reich KOCH, puis les événements militaires mirent fin à tout cela. Un réglement scolaire général que ROSENBERG fit établir parce que le Commissaire du Reich pour l'Ukraine refusa de le faire lui-même, forma le contenu d'une autre ordonnance fondamentale. ROSENBERG voulait instituer des écoles primaires et des écoles professionnelles, le Commissaire du Reich protesta, Comme le conflit entre ROSENBERG et le Commissaire du Reich KOCH s'aggravait, HITLER donna

H1302 - 0029

en juin I943, l'instruction écrite suivante : le Commissaire du Reich ne doit pas faire d'obstruction, le ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est doit cependant s'en tenir au fondamental et donner au commissaire du Reich la possibilité de prendre position à l'égard de ses ordonnances, ce qui signifiait pratiquement une coordination de Koch à coté de Rosenberg.

b) Témoin LAMMERS

La situation de Rosenberg comme Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est, particulière du point de vue du droit de l'Etat, et sa position politique de plus en plus faible, ont été exposées par le témoin LAMMERS lors de son interrogatoire du 8.4.I946 (Prot. P. 7374) Je voudrais souligner les déclarations suivantes du témoin, particulièrement marquantes et importantes : les pouvoirs du ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est étaient sapés par l'Armée, par Goering en tant que chargé du plan de 4 ans, par Himmler en tant que chef de la Police allemande, par Himmler en tant que commissaire du Reich pour l'affirmation de la race allemande (mesures de transplantation), par Sauckel comme Délégué général à la main d'oeuvre, par Speer dans le domaine de l'armement et de la technique et enfin par les divergences d'opinions avec Goebbels comme ministre de la propagande. Rosenberg était gêné aussi par l'institution de Lohse et de Koch comme commissaire du Reich pour les territoires occupés de l'Est. Le chef de la Police et des SS était sous les ordres "personnels et directs" du commissaire du Reich, mais il ne pouvait, comme l'a indiqué Lammers, recevoir d'ordres techniques de Rosenberg ou du Commissaire du Reich,

.....

H1302 - 0030

il ne pouvait en recevoir que de Himmler.

...LAMMERS dit encore : Rosenberg ne voulait faire dans les territoires de l'Est qu'une politique modérée, il était sans aucun doute, hostile à la "Politique de destruction " et à la "Politique de déportation", que l'on prêchait tant ailleurs. Il s'est efforcé de mettre de l'ordre dans l'agriculture par l'ordonnance agraire, dans les écoles, les Universités et les affaires religieuses. Rosenberg n'a pu réussir que difficilement,

H1302 - 0031

parce qu'avant tout le commissaire du Reich pour l'Ukraine n'observait tout simplement pas ses ordres. ROSENBERG était partisan de l'établissement d'une certaine indépendance des peuples de l'Est, il tenait surtout à protéger leur vie culturelle. Les divergences d'opinion entre KOCH et ROSENBERG ont rempli des dossiers volumineux. HITLER convoqua ROSENBERG et KOCH et décida qu'ils devaient se réunir une fois par mois pour se consulter. Le témoin LAMMERS a raison quand il dit qu'il était intolérable pour ROSENBERG en tant que ministre, d'avoir à prendre pour chaque cas l'avis du Reichscommissaire qui lui était subordonné ; il s'avéra par la suite, que, malgré les réunions, ils ne purent s'entendre et que pour en finir, c'est à M. KOCH que le Fuehrer donnait raison. LAMMERS déclare enfin que ROSENBERG fut reçu par le Fuehrer pour la dernière fois fin 1943, et auparavant déjà, il avait toujours eu de grosses difficultés pour être reçu par lui. Les séances du Cabinet du Reich n'avaient plus lieu depuis 1937.

c) ROSENBERG et KOCH

Les idées de HITLER prirent de plus la direction BORMANN-HIMMLER. L'Est devint un terrain d'expériences. Ce n'est qu'aujourd hui qu'on voit clairement que ce groupe désespérait de trouver auprès de ROSENBERG la compréhension pour l'évolution du Reich projetée par lui. ROSENBERG ne se doutait pas des proportions de la lutte menée contre lui. Son explication avec le commissaire du Reich KOCH, représentant de HIMMLER et de BORMANN, est une preuve de cette ignorance, mais c'est une preuve absolue aussi de l'intégrité de ROSENBERG.

H1302 - 0032

Dr N°

Plaidoirie

Le 14.12.1942 ROSENBERG donna des instructions au commissaire du Reich pour l'Ukraine (194-PS, Ro 11) ; on n'a malheureusement pas pu trouver les autres. ROSENBERG exige, dans ces instructions, une attitude et des sentiments corrects de la part des chefs de l'administration, il exige justice et compréhension humaine pour la population

H1302 - 0033

qui a depuis toujours vu dans l'Allemagne le représentant de l'ordre légal ; la guerre a sans doute des rigueurs terribles, mais tout délit doit être examiné et jugé équitablement et il ne doit pas être puni de peines exagérées ; il est absolument inadmissible aussi que des services allemands parlent à la population avec mépris. On n'est maître que par une attitude et des actes adéquats, mais non par un comportement extérieur importun ; il faut que l'attitude de chacun inspire aux autres le respect des Allemands, les chefs d'administration qui ne se montrent pas dignes de leur tâche, qui abusent des fonctions qui leur ont été confiées et qui se montrent indignes de notre uniforme par une attitude nuisible, seront traités en conséquence, déférés aux tribunaux ou renvoyés en Allemagne.

Ce que pensait KOCH des décrets de ce genre, ressort de son memorendum du 16.3.1943 (192-PS, Ro 14). KOCH écrit : "Il est étrange qu'on exige un traitement non seulement correct, mais encore aimable, vis à vis des Ukrainiens, qui de leur côté nous secondent de moins en moins. ROSENBERG demande en outre que l'on respecte le sentiment national très développé de la population ukrainienne et, à son avis, une administration culturelle autonome très étendue est désirable par l'Ukraine. On ne peut dominer continuellement des peuples aussi importants que le peuple ukrainien, la campagne de l'Est est une campagne politique et non une razzia économique. KOCH parle de façon cynique à ce sujet, à l'égard de ROSENBERG, d'un point culminant dans les

H1302 – 0034

relations de son service avec l'émigration ukrainienne. Koch a encore critiqué d'autres décrets de Rosenberg. Un décret du 18.6.1942 par exemple, prévoyant la dépense de 2.300.000 Reichsmark par le commissariat du Reich pour des livres scolaires ukrainiens, sans que Koch en ait été avisé auparavant. - 1 million d'alphabets, 1 million de livres de lecture, 200.000 livres scolaires, 300.000 grammaires, 200.000 livres d'aritmétique devaient être fournis à une époque où les enfants des écoles allemandes avaient à peine assez de papier - Koch dit en outre : il n'est pas nécessaire de souligner sans cesse par plusieurs décrets de votre ministère et par communication téléphonique, que toute contrainte doit être évitée lors de l'embauche de la main d'oeuvre et que le Ministère des territoires de l'Est exige même que tout emploi de la force lui soit signalé - Un autre décret reprochait à Koch d'avoir ordonné la fermeture d'écoles professionnelles, alors que Rosenberg avait recommandé aux commissaires généraux une politique scolaire toute différente, sans tenir compte de la compétence du commissaire du Reich.

Koch termine par la menace cachée que l'accès au Fuehrer ne pouvait pas lui être interdit à lui, ancien Gauleiter. Que de critique provocante à l'égard de Rosenberg, que de louanges involontaires et que de preuves pour son attitude

H1302 - 0035

absolument correcte et son activité prévoyante d'homme d'Etat, chef de l'administration des Territoires de l'Est !

Le rapport concernant le commissaire du Reich Koch et les forets de Zuman, en date du 2 Avril 1943 (032-PS, dont Rosenberg a longuement parlé comme témoin) constitue un dernier document relatif à la lutte de Rosenberg contre Koch. C'est là surtout, que Rosenberg a montré clairement combien il était consciencieux . (Prot- P. 7930 et P. 8019-8021) .

H1302 - 0036

d) ROSENBERG et BORMANN

Et maintenant une autre scène que nous devons encore une fois évoquer parce que l'accusation y attache une particulière importance : BORMANN écrit en Juillet I942 à ROSENBERG. ROSENBERG répond; un troisième, le Dr. MARKULL, collaborateur de ROSENBERG à son ministère, en écrit la critique (Prot. p.797If/) D'après le Dr. MARKULL, le sens de la lettre de BORMANN, dont nous ne possédons plus l'original, est en gros le suivant : les Slaves doivent travailler pour nous, si nous n'en avons pas besoin, qu'ils meurent, s'occuper de leur état sanitaire est superflu, la fécondité slave ne répond pas à ce que nous voulons, la culture est dangereuse; il suffit qu'ils sachent compter jusqu'à I00. Tout homme cultivé est un ennemi à venir. Nous leur laissons la religion comme dérivatif; comme nourriture, on doit leur donner le strict nécessaire, nous sommes les Seigneurs nous venons en premiers.

A cette lettre du plus intime collaborateur d'Hitler, Rosenberg ne pouvait donner qu'une réponse : faire semblant d'approuver et de céder. Au sein du Ministère de l'Est on se fit des soucis, formulés dans le mémorandum du Dr. MARKULL en date du 5.9.I942, au sujet de ce changement apparent et étrange dans l'opinion de leur chef Rosenberg a déclaré à la barre des témoins et une lecture impartiale de cette pièce ne laisse place à aucun doute, que son assentiment avait pour seul but de calmer Hitler et Bormann. Il voulait se protéger contre une attaque du G.Q.G. du Führer à laquelle Rosenberg s'attendait avec certitude, car il était censé faire plus pour les populations de l'Est que pour le peuple allemand, réclamer plus de médecins que le peuple allemand n'en avait pour ses propres malades etc... le mémorandum Markull est une image fidèle de la person-

.....

H1302 - 0037

nalité et de l'activité de Rosenberg, car ce subordonné soucieux évoque l'esprit de son ministre tel qu'il apprit à le connaitre et à l'aimer dans la pratique de ses fonctions pour l'opposer au fantome étranger qui

H1302 - 0038

semble avoir pris sa place. Il en ressort que ces raisonnements cadrent avec la politique du Commissaire du Reich Koch mais non avec les décrets du Ministre et l'opinion de 80 % au moins des commissaires de district et fonctionnaires spécialisés qui avaient mis leur espoir dans la personne du ministre, ils pensaient que l'on devait traiter d'une manière convenable et compréhensive les populations de l'Est, que celles-ci possédaient des dons culturels surprenants, que le rendement dans le travail, était bon, mais que nous étions sur le point de perdre un précieux capital de gratitude, d'amour et de confiance. L'opposition entre ministre et commissaire du Reich était comme de toutes les autorités supérieures du Reich, et l'on savait que le Ministère ne pouvait maintenir sa politique à l'égard des Commissaires du Reich et que les Commissaires tenaient le Ministère de l'Est pour absolument superflu ; Bormann désavouerait dans sa lettre l'ensemble de la politique poursuivie jusqu'à présent par le Ministre, et l'on avait l'impression qu'Hitler avait donné raison à Koch contre le Ministre; le ministère avait eu à déplorer une perte croissante de pouvoirs à partir du moment de sa formation. Les grands chefs des SS et de la police se refusaient à témoigner au Commissaire général les marques extérieures de respect dues habituellement: l'une après l'autre, les compétences du Ministère de l'Est avaient été données à d'autres autorités supérieures du Reich, dans les services de Berlin on disait ouvertement qu'il fallait s'attendre à une conversion du ministère en un simple etat-major directeur. Le Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est jouissait par ailleurs d'un crédit extraordinaire auprès de l'opinion publique à cause de la personnalité de son chef.

.....

H1302 - 0039

Le Dr. Markull conjure le ministre d'en rester à ses conceptions premières il faut se garder du "complexe de supériorité " tout autant que de l'opinion selon laquelle l'intelligence est

H1302 - 0040

étrangère au peuple. Il faut tenir compte de l'action des forces spirituelles l'Allemagne doit être un " juge équitable" et reconnaitre les droits éthniques et culturels des peuples. Cette conception ayant été jusqu'à présent celle du Ministère doit être maintenue.

Et en fait l'attitude de ROSENBERG ne se modifie pas. c'est précisément à ce moment qu'il mit à l'étude la grande ordonnance sur les écoles. Plus tard, il obtint la réouverture, avant toute chose, des facultés de médecine. Jusqu'à ce que s'en suivit le conflit en présence du Führer ,en Mai 1943.

4. Offre de démission.

Le 12.10.1944, ROSENBERG fit remettre sa démission au Führer par LAMMERS (doc. Nº RO.14)parce que la politique allemande à l'Est en général et le traitement psychologique des peuples de l'Est en particulier restaient opposés à l'opinion qu'il avait exprimée dès le début, opposé à son plan d'autonomie des peuples de l'Est et de leurs possibilités de développement culturel dans le cadre de la conception grand-européenne d'une famille des peuples du continent. Il en avait terminé moralement et voyait échouer un grand programme d'homme d'Etat. En ce qui concerne la politique d'esclavage et d'exploitation poursuivie dans son pays, il pouvait seulement recevoir les mémoranda de ses collaborateurs immédiats ou, au mieux, mener par écrit avec des gens comme KOCH une lutte devenue désespérée. Il n'avait pas été assez fort contre les plans que des forces aveugles projetaient de réaliser dans l'Est, et il était impuissant contre leurs manifestations, tous les ordres policiers et militaires n'ayant pas été encore portés alors à sa connaissance.

Comme ROSENBERG rappelait un jour à HITLER la fondation d'une université à Kiev, HITLER donna apparemment un avis favorable; quand ROSENBERG fut sorti et qu'il se trouva seul avec GOERING, HITLER dit : " Notre homme a aussi ses soucis particuliers.

H1302 – 0041

Il y a maintenant pour nous des choses plus importantes que les universités de Kiev". (procès-verbal du 16/3/46, entre 10 h. du matin et 13 h.)

Nul épisode n'éclaire mieux que tous les documents le thème: ROSENBERG, et la réalité dans l'Est, et l'autre encore: ROSENBERG, prétendu inspirateur d'HITLER.

Ne recevant pas de réponse à sa demande de démission, Rosenberg a cherché à plusieurs reprises, mais en vain, à parler personnellement à Hitler.

IV

UTILISATION DE LA MAIN D'OEUVRE A L'EST

Mr. DODD a dit le 11/12/1945: "Le système de la haine, de la barbarie et de la négation des droits personnels, élevé par les conjurés au rang de philosophie d'Etat pour l'Allemagne, a suivi les Seigneurs nazis dans leur invasion de l'Europe. Les travailleurs étrangers furent les esclaves du peuple des Seigneurs, furent déportés par millions et réduits en esclavage". Et le Général RUDENKO disait le 8/2/1946 (procès-verbal p. 4116): "Dans la longue liste de crimes impies commis par les troupes d'occupation germano-fascistes, la déportation obligatoire en Allemagne de paisibles citoyens à fins d'esclavage et de servage occupe une place toute spéciale". Seraient en particulier responsables des ordonnances, publications et ordres inhumains et barbares du gouvernement hitlérien, dont la promulgation visait à l'exécution de la déportation de soviétiques vers l'esclavage allemand: GOERING, KEITEL, ROSENBERG et SAUCKEL.

H1302 - 0042

1. Compétences de SAUCKEL

J'ai déjà dit ce que je pensais de la responsabilité formelle et individuelle de ROSENBERG en qualité de RMfdbO (Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est) J'ai déjà dit également que, dans le domaine de l'utilisation de la main-d'oeuvre, ce n'était pas ROSENBERG mais

H1302 - 0043

SAUCKEL qui, en qualité de Délégué général de la Main d'oeuvre, avait été le chef et le responsable, aux termes du décret du Fuehrer en date du 21/3/1942 (cf. p. ex. doc. No 580-PS et écrit du RMfdbO adressé le 6.3.1942 à la C.R.) Sauckel était donc, dans son ressort, le supérieur de Rosenberg. Le 3.10.1942, il écrivait, par exemple, à Rosenberg (doc. No 017-PS, USA-180): "Le Fuehrer a établi de nouveaux programmes d'armement extraordinairement pressants qui rendent nécessaire l'embauche accélérée de deux millions de nouveaux travailleurs étrangers. C'est pourquoi le Fuehrer, en exécution de son décret du 21/3/1942, n'a donné à nouveau pleins pouvoirs pour poursuivre ma tâche, et m'a autorisé en particulier à prendre toutes les mesures dans le Reich et les territoires occupés de l'Est, permettant d'embaucher par n'importe quel moyen la main d'oeuvre nécessaire à l'économie allemande d'armement". Dans son "Programme pour l'embauche de la main d'oeuvre" en date du 24.4.1942 (doc. No 016-PS, USA-168), il souligne que tous les processus techniques et administratifs de l'embauche de la main d'oeuvre sont de la compétence exclusive du seul Délégué général responsable de l'embauche de la main-d'oeuv43, dès bureaux de placement locaux et autres. Je ne suis pas chargé de défendre Sauckel, mais je voudrais attirer l'attention sur le fait que lui non plus n'a pas abordé sa grande et lourde tâche dans un esprit de haine et avec des intentions d'esclavage. Dans son programme pour l'embauche de la main-d'oeuvre, mentionné à l'instant, il dit par exemple entre autres choses: "Il faut éviter tout ce qui, dépassant les restrictions et rigueurs imposées par la

H1302 - 0044

guerre, pourrait rendre le séjour en Allemagne des ouvriers et ouvrières étrangers pénible ou même inutilement douloureux. Il est conforme aux ordres de la raison de rendre aussi supportable que possible leur travail en Allemagne, sans pour celà nous nuire nullement". Sur ce point, les vues de Sauckel et de Rosenberg concordaient.

H1302 - 0045

Ce n'est pas non plus ma tâche d'exposer et de prouver, que réellement des centaines de milliers d'ouvriers étrangers ont trouvé un bon sort en Allemagne voire même que beaucoup d'entre eux se portaient mieux que dans leur patrie, mais je ne dois m'occuper que des mauvaises conditions qui sont imputées à la charge de l'accusé Rosenberg.

2. Le service central pour les ressortissants des pays de l'Est.

La guerre fut toujours plus intensive dans sa totalité et sa brutalité. L'ouvrier allemand aussi et l'allemand en général avait tout autre chose qu'une existence de seigneur. L'Allemand aussi fut dans la plus grande mesure et lorsqu'il n'était pas mobilisé, soumis à l'obligation au travail. Il devait se contenter souvent d'un mauvais cantonnement, à cause surtout de la destruction progressive des logements par la guerre aérienne. Lui aussi fut severement pumi en cas de refus de travail ou en cas d'absence. On ne peut ni légalement ni moralement mettre à la charge de Rosenberg le fait que l'ouvrier étranger aussi fut touché par cette guerre totale et par la brutalité de cette guerre. Ils l'ont même été à certains égards d'une façon peut être plus sevère que l'allemand. Il organisa dans son Ministère le Service central pour les membres des peuples de l'Est, assuré par des hommes de confiance de tous les peuples de l'Est. Ce service n'avait aucune tâche policière ou aucune compétence dans l'administration du travail; il ne s'occupait que de l'assistance aux membres

H1302 - 0046

des peuples de l'Est . Dans son rapport en date du 30.9. 1942 (Doc No 084-PS, USA 199), le service signale quelques conditions défectueuses: le cantonnement p.ex. le traitement le ravitaillement, la rémunération des ouvriers de l'Est donnaient souvent lieu à une vive critique. Il y avait eu beaucoup d'amélioration (terme du 1.10.42) mais la situation générale des ouvriers de l'Est restait

H1302 - 0047

encore peu satisfaisante. En conséquence Rosenberg devait prendre contact avec Hitler pour lui demander personnellement une intervention énergique. En particulier il devrait obliger Himmler d'abroger ses dispositions générales au sujet du traitement des ouvriers de l'Est. Il devrait instruire la Chancellerie du Parti et le Parti, dans la direction humaine des millions d'anciens citoyens soviétiques et les rappeler à leur responsabilité devant l'histoire. Le Ministre du Reich aussi devrait participer aux mesures prises en ce qui concerne les ouvriers de l'Est travaillant dans le Reich. Enfin on proposait, de réorganiser rapidement le Service central pour les hommes appartenant aux peuples de l'Est de telle manière, qu'il puisse sauvegarder leurs interets avec succès, le service étant une sorte de bras prolongé dans le Reich du Ministère du Reich pour l'Est et représentant des personnes étrangères y vivant et venant des territoires occupés. C'est dans ce sens, c'est à dire dans l'esprit d'une assistance sociale et de secours humanitaires que le Ministère de l'Est travailla pour les ouvriers de l'Est.

3. Rosenberg et Sauckel

Afin de réfuter l'accusation que Rosenberg aurait agi comme représentant du système de la haine et de la barbarie du reniement des droits individuels et de l'esclavage, je dois ajouter encore autre chose. Rosenberg recevait d'autres rapports mauvais, dont un le 7.10.1942, au sujet de mauvais traitements des spécialistes ukrainiens. (054-PS USA 198). On y signalait les mauvaises conditions à l'embauchage et au

H1302 - 0048

moment du transport. Les ouvriers étaient disait le rapport tirés assez fréquemment du lit pendant la nuit et enfermés dans des caves jusqu'au moment de leur transfert.

A l'ordre du jour, on citait des menaces et des coups donnés par les milices locales; assez souvent le ravitaillement était pris aux specialistes par ces mêmes milices. Au cours du trajet vers l'Allemagne, les détachements d'accompagnement procédaient à des manquements et à des infractions etc. etc..

H1302 - 0049

Les pouvoirs de Rosenberg ne lui permettaient pas d'y remédier. Il le tenta pourtant par la lettre du 21.12.1942 à Sauckel (018-PS, USA-186). Rosenberg fait d'abord ressortir son accord de principe avec Sauckel mais, après quelques fleurs de réthorique et politesses de circonstance, il se plaint bientôt sérieusement et avec insistance des méthodes employées par le service de la main-d'oeuvre: "Etant donné la responsabilité qui m'incombe à l'égard des territoires occupés de l'Est, je me vois dans l'obligation de prier énergiquement qu'on renonce, pour le rassemblement des contingents demandés, à tout procédé dont la tolérance et les conséquences peuvent être un jour mis à ma charge et à celle de mes collaborateurs"

Rosenberg déclare encore qu'il a habilité le Commissaire du Reich pour l'Ukraine à exercer en cas de nécessité son droit souverain pour écarter des méthodes de recrutement allant à l'encontre des intérets de la conduite de la guerre et de l'économie de guerre dans les territoires occupés. Lui, Rosenberg, et les commissaires du Reich, trouvent étrange d'avoir été, dans de nombreux cas, mis au courant seulement par la Police ou d'autres services de mesures auxquelles auraient du s'opposer les autorités civiles ...

Sans l'accord des désirs réciproques, il ne lui est, à lui Rosenberg, malheureusement pas possible d'assumer une part de responsabilité en ce quiconcerne les suites possibles de l'état de choses exposé.

Pour finir, Rosenberg exprime le désir qu'on puisse, dans l'intéret commun, mettre promptement un terme à cette situation.

Rosenberg l'a également tenté au cours d'une discussion orale avec Sauckel et s'est fait promettre par celui-ci qu'il

H1302 - 0050

ferait tout pour provoquer un réglement convenable de ces questions. (Entretien du 14.4.1942, Doc. N° 020-PS, Ro.9)

Il était au-dessus des forces et du pouvoir de Rosenberg de faire plus. Son adversaire secret et soutenu en haut lieu, était le Commissaire du Reich Koch qui a certainement été

H1302 - 0051

l'un des principaux responsables des méthodes cruelles de recrutement et d'emploi des travailleurs de l'Est et contre lequel Rosenberg ne pouvait faire prévaloir sa volonté (voir le même document)

Si Monsieur l'accusateur (BRUDNO, le 9.1.46, Procès verbal S.2277/78) reproche à l'accusé s'il a bien protesté contre ces mesures, de ne pas l'avoir fait pour des raisons d'humanité, mais par opportunisme politique, je ne peux que dire à ce sujet qu'on ne peut à mon sens contester sans raison essentielle toute qualité humaine à un accusé Rosenberg.

4. "Action du foin"

A titre d'exemple de la bestialité particulière de l'accusé, l'accusation a signalé à plusieurs reprises l'action dite "du foin" (031-PS, USA- 471). Il s'agissait là de l'intention manifestée par le groupe d'armées du centre d'évacuer de la zone d'opérations 40 à 50 000 jeunes gens, parce qu'ils constituaient une entrave considérable pour la zone d'opérations et étaient en outre pour la plupart livrés à eux-mêmes. On devait amenager à l'arrière du front " des villages d'enfants" confiés sous patronage local; on avait déjà fait des expériences satisfaisantes avec un village de ce genre . On espérait les mettre par l'intermediaire de l'organisation Todt considérée comme particulièrement indiqué en raison de ses possibilités techniques et autres, avant tout à la disposition de l'artisanat allemand comme apprentis pour les employer après deux ans de formation comme ouvriers spécialistes. Rosenberg en sa qualité de Ministre

H1302 - 0052

du Reich pour les territoires occupés de l'Est. était à l'origine hostile à ce projet car il craignait que l'action ne puisse être considérée comme un enlèvement d'enfants et que d'autre part, les adolescents ne constituent pas un renforcement considérable de la puissance militaire. Le Chef de l'état-major politique représenta encore une fois à Rosenberg , invoquant que le Groupe d'armées du Centre tenait d'une facon décisive à ce que les enfants ne soient pas envoyés dans le Reich par le Délégué général à la main d'oeuvre,

H1302 - 0053

mais par le service du Ministre du Reich à l'Est, car ce n'est qu'à cette condition qu'il croyait pouvoir être assuré qu'on leur réserverait un traitement correct. Le groupe d'armée désirait que l'action soit poursuivie dans les conditions les plus loyales et souhaitait l'instauration de règles particulières en ce qui concerne leur patronage, les relations postales avec les parents etc.. Dans le cas d'une réoccupation éventuelle du territoire, le Ministère de l'Est pourrait reconduire les jeunes gens qui constitueraient ensuite certainement avec leurs parents un élément positif politique dans l'organisation du territoire. Comme motif de la nouvelle requête au Ministre, on ajouta finalement que si les adolescents ne constituaient pas pour l'adversaire un renforcement appréciable de puissance militaire, mais qu'il s'agissait de diminuer à la longue la force biologique de l'adversaire; d'ailleurs non seulement le Reichsfuehrer SS, mais le Führer lui-même s'étaient prononcés dans ce sens. ROSENBERG y a donc enfin donné son agrément. Il faut ajouter qu'il s'agissait là d'un territoire qui n'était en aucune facon soumis administrativement à ROSENBERG; il ne voulait pas détruire une nation étrangère, même quand on faisait valoir devant lui - et cela justement parce que c'était un mobile qu'il n'admettait pas - l'affaiblissement biologique mais voulait faire élever et former les enfants pour les ramener plus tard dans leur patrie avec leurs parents. C'est à peu près le

H1302 - 0054

contraire de ce qui est mis à la charge de l'accusé comme un crime. ROSENBERG a plus tard (fin de l'été 1944) visité à Dessau les usines Junker dans lesquelles étaient occupés environ 4.700 jeunes ouvriers originaires de la Ruthénie blanche, ainsi qu'un camp d'enfants ruthènes. Ces ouvriers étaient tous irréprochablement habillés, pleins de zèle, parfaitement bien traités et s'entendaient au mieux avec les travailleurs allemands. La jeunesse recevait d'institutrices russes - comme

H1302 - 0055

Plaidoirie.

Rosenberg put s'en persuader de visu, un enseignement portant sur les langues et les mathématiques. Les enfants étaient, dans leur camp de forêt, confiés à des meres et des institutrices de leur pays. Le chiffre de 40.000 ne fut d'ailleurs jamais atteint, mis à peine la moitié.

La tentative de l'accusation de faire vibrer particulièrement en cet exemple la fibre humanitaire aux dépens de l'accusé, ne peut à mon sens avoir aucun succès. En effet cet exemple justement m'oblige à insister particulièrement sur le fait suivant : nous nous trouvions en pleine guerre, guerre menée de part et d'autre avec la plus furieuse intensité. La guerre n'est-elle pas elle-même une " bestialité monstrueuse " ? L'"amoindrissement de la force biologique des peuples " est véritablement une expression exacte de la fin et du but de toute la guerre, car c'est vers lui que tendent les calculs et les efforts des deux belligérants. C'est une idée impossible que de vouloir l'oublier lors de l'appréciation des actes des accusés, et de leur reprocher non seulement le déclenchement de la guerre, mais aussi le fait que la guerre constitue, de par son essence même, un grand crime de l'humanité contre elle-même et contre les lois de la vie.

5. Du point de vue du droit des gens.

L'accusation déclare également Rosenberg coupable dans la mesure ou il a signé des ordonnances inhumaines et

H1302 - 0056

barbares qui avaient pour but la déportation d'hommes soviétiques livrés désormais à l'esclavage allemand ; je suis ainsi amené à discuter la question de la légitimité, au point de vue du droit des gens de l'ordonnance sur le travail obligatoire du 19.12.1941 et des autres décrêts de Rosenberg sur le travail obligatoire des habitants des territoires de l'Est.

Les territoires de l'Est administrés par Rosenberg avaient été militairement occupés. L'Allemagne, par cette occupatio-bellica, exerca une domination effective des droits souverains comme sur son propre territoire.

page 32 suite 1.

H1302 - 0057

Tandis que selon la conception précédente du droit international l'occupant pouvait agir arbitrairement selon son bon plaisir sans s'inquiéter du droit et de la loi, la nouvelle évolution du droit international écarta le principe de la force et aida à la victoire du principe de la culture et de l'humanité; le pouvoir illimité d'autrefois se transforma donc en un droit limité de l'occupant. Le règlement de la Haye sur la guerre terrestre a statué généralement sur les devoirs imposés par le droit de l'occupant. D'autre part, le règlement de la guerre terrestre n'établit pas les droits particuliers de l'occupant, mais il fixe uniquement des limites au droit de l'occupant, illimité en soi, pour l'exercice de tous les droits découlant de la souveraineté territoriale sur un territoire occupé. Il en résulte donc le principe suivant reconnu par le droit international: Les mesures prises par l'occupant sur le territoire occupé sont régulières dans la mesure où un article de loi du droit international de guerre ne s'y oppose pas - On suppose donc chez l'occupant la possibilité d'exercer de manière illimitée les droits découlant de sa souveraineté territoriale. Selon l'interprétation unanime des spécialistes de droit international l'occupant agit en vertu d'un droit qui lui appartient en propre, garanti seulement par le droit international et dont le contenu est déterminé par lui, dans l'intéret de sa propre conduite de la guerre ainsi que dans celui de la protection des populations civiles se trouvant dans le territoire occupé. (S.Heyland, Manuel du droit international, édité chez Stier-Somlo 1923, p. 7 f) Les habitants du territoire occupé ne doivent obéissance qu'à l'occupant et non au souverain ennemi;

H1302 - 0058

la volonté de l'occupant est dominante et décisive dans le territoire occupé; l'occupant est l'exécuteur de sa propre volonté. Ses intérets propres sont exclusivement déterminants pour l'exercice de son droit de souveraineté, il peut, par conséquent, agir contrairement aux intérets de l'état ennemi. (Heyland p.13)

H1302 - 0059

La possibilité d'engager par contrainte de la main d'oeuvre dans les territoires occupés n'est pas admise par le règlement de la guerre terrestre de La Haye en vertu de L'art.52 - Ce règlement précise qu'il est permis d'exiger des services des habitants des territoires occupés; la réquisition doit se limiter aux besoins de l'armée d'occupation, être en rapport avec les ressources du pays et doit se faire de telle sorte qu'elle ne contient pas d'obligation pour la population de participer à des entreprises de guerre, contre leur patrie. Je ne peux absolument pas déceler dans cette décision une interdiction de l'enbauche par contrainte de la main d'oeuvre dans les territoires occupés; je crois au contraire que l'on p ut jusqu'à nouvel ordre conclure à la possibilité d'admettre le service du travail obligatoire. L'utilisation dans l'économie de guerre correspond sans aucun doute aux nécessités de l'armée d'occupation, et aussi incontestablement ne signifie selon moi, nullement une utilisation dans les entreprises de guerre . Le règlement de la guerre terrestre ne contient aucune décision nous disant si les services peuvent être exigés seulement dans leur propre pays, ou si les ouvriers peuvent être transportés dans la patrie de la puissance occupante pour y travailler.

Le principe général est donc valable, qui permet à l'occupant l'exercice illimité de tous les droits découlant de sa souveraineté territoriale.

Si l'on se place de ce point de vue que le droit international public concernant la guerre doit avoir une tendance à l'humanisation de celle-ci et à la limitation des droits

H1302 - 0060

des belligérants et doit être développé dans ce sens, il faut d'autre part tenir compte du fait que la dure réalité de la guerre a une tendance opposée. La guerre d'aujourd'hui n'est plus du tout la guerre telle qu'on se la représentait en 1907; la guerre s'est developpée en une guerre totale, en une lutte d'extermination à la vie à la mort, dans laquelle sont engagées les dernières et les plus secrètes forces physiques et morales du peuple ;

H1302 - 0061

et dont la perte signifie la capitulation et la destruction totale de son existence comme état, ainsi que l'a démontré l'exemple de l'Allemagne.

Dans ces conditions, peut-on soutenir qu'il ne faut pas accorder à l'Allemagne dans cette lutte pour la vie ou la mort le droit fondamental de la conservation de soi-même reconnu par le droit international public. (S. Strupp dans le Manuel du Droit International Public, édité chez Stier- Somlo Stuttgart 1920, 3ème partie " Le délit selon le droit international public p. 128) l'existence de l'état était sans aucun doute en jeu, il y avait donc un état de nécessité qui justifiait la mobilisation obligatoire de la main d'oeuvre, même si le droit international public ne l'avait pas autorisé. Le fait suivant se trouve fondé sur cette grande anomalie qui s'appelle la guerre: le droit international public est abandonné aussitôt que l'état de guerre existe, dans l'interet du but de guerre, de l'anéantissement de l'adversaire (Strupp a.O.p. 172).

Avec les progrès de la civilisation une modération toujours grandissante a apparu dans la conception qui permettait tout dans la guerre, jusqu'à l'anéantissement de l'adversaire Toutefois le droit de guerre représente encore aujourd'hui un compromis entre les exigences des necessités militaires avec leur démesure de principe et les opinions raffinées sur l'humanité et la civilisation. Une chose est cependant certaine qu'on peut faire valoir un véritable état de crise même en face du règlement du la guerre terrestre de La Haye

H1302 - 0062

Plaidoirie

Au cours des délibérations qui précèderent la rédaction de l'art.46 du règlement de la guerre terrestre, la séance plénière de la conférence, sans opposition, déclara textuellement :" Les restrictions ne sauraient entraver la liberté d'actions des belligérants dans certaines éventualités extrêmes " ; il est donc admis pour les cas de necessité extrême d'en appeler à l'état de crise. Qu'une telle évocation de l'état de nécessité ne soit pas interdit à l'agresseur en cas de péril pour son existence, ceci est reconnu par le droit international public. (Strupp page 170)

-35 suite et fin

H1302 - 0063

V

PERSECUTION DES JUIFS

Rosenberg n'a été en aucun cas l'inspirateur d'une persécution des juifs, contrairement à ce qui est admis par l'accusation, nul autre chef ou créateur de la politique que poursuivirent par la suite, le parti et le Reich allemand n'est à l'origine de ces persécutions, ainsi que le prétend l'accusation (WALSH le 13.12.1945 procès-verbal, p. 1244) Rosenberg était incontestablement un antisémite convaincu, qui exprimait ses convictions par la parole et dans ses écrits. Mais l'antisémitisme ne se trouve pas au premier plan de son activité. Dans son livre "Sang et honneur", dans ses discours et ses articles faits de 1919-1933, un seul article parmi les 64 porte un titre se rapportant au judaïsme. La même chose est valable pour les deux autres recueils de ses discours. Il avait les mêmes sentiments que ses aieux spirituels, le mystique Maître Eckehart, Goethe, Lagarde, Houston Stewart Chamberlain; ses sentiments anti-juifs étaient pour lui un moment négatif. Son aspiration principale et positive était son désir de proclamer un nouvel esprit et une nouvelle culture allemandes. Il devint adversaire du judaïsme parce qu'il les a vu menacés après 1918. Même des personnalités aussi diverses que von Papen, von Neurath, Raeder adoptèrent même maintenant l'opinion que la "dénationalisation" par l'élément juif dans toute la vie publique était poussée à un degré tel qu'il fallait amener un changement. Ce qui me parait particulièrement important c'est que son antisémitisme était d'une

H1302 - 0064

espèce spirituelle et noble; aux journées du parti de 1933 par exemple; il parla formellement d'un dénouement chevaleresque de la question juive. Nous n'avons jamais entendu Rosenberg faire des déclarations comme celles-ci:"Nous devons anéantir les juifs, partout où nous les trouvons; nous allons entreprendre des opérations qui nous mèneront à un succès certain. Nous devons nous débarrasser de tout sentiment de compassion". L'accusation elle-même cite la déclaration suivante du programme de Rosenberg:

H1302 - 0065

"Après l'élimination des Juifs de tous les postes officiels, mesure qui s'imposait évidemment, la question juive trouvera une solution décisive dans l'établissement des ghettos " (Walsch, Prot. S.1236, Doc. N°1028 PS, USA 273). Ce n'est pas un hasard que ROSENBERG n'ai pas pris part au boycottage des Juifs en 1933, qu'il n'ait pas été mêlé à l'élaboration des lois raciales de 1933/34/35 etc... (privation des droits civiques, interdiction de mariage privation du droit de vote, exclusion de tous les postes et de toutes les fonctions importantes etc...) il n'a surtout pas pris part à l'opération contre les Juifs de 1938, ni à la destruction des synagogues et aux démonstrations d'antisémitisme. Il n'était pas non plus celui qui tirait les ficelles à l'arrière-plan, qui peut-être envoyait à l'action les comparses ou les commandait. ROSENBERG fut sans aucun doute un disciple fidèle de Hitler, dont il recueillait ou transmettait les paroles sinistres. Sans doute, il y a des paroles : " La question juive ne sera résolue que lorsque le dernier Juif aura quitté l'Allemagne et le continent européen, " ou une autre fois " l'extermination de la juiverie". Les termes exagérés appartenaient depuis toujours à la propagande du National-socialisme, on peut à peine imaginer un discours de Hitler sans unsultes contre ses adversaires de l'intérieur ou de l'extérieur et sans menaces d'anéantissement. A chaque discours de Hitler répondait l'écho de millions de voix, depuis GOEBBELS jusqu'au dernier orateur du Parti, dans une petite auberge de village; les phrases et les mots qu'avait employés HITLER y revenaient toujours exactement répétés; et cela non seulement dans tous les discours politiques, mais aussi dans la presse allemande, dans tous les éditoriaux et les autres articles, jusqu'à ce qu'arrivât après des semaines ou des mois, un nouveau discours, qui libérait un nouvel écho de la même sorte ROSENBERG n'a pas fait exception à cette règle. Il répétait comme tout le monde les paroles de HITLER, la " solution de la question juive " et même une fois l'extermination de la juiverie" etc... Il ne s'est probablement pas préoccupé, ni plus ni moins que la plupart des partisans de HITLER, du fait que toutes ces paroles étaient vraiment obscures et avaient un double sens inquiétant,

H1302 - 0066

qu'elles pouvaient signifier en effet une véritable expulsion, mais aussi l'anéantissement physique et le massacre des Juifs.

Sans que le peuple allemand l'ait su et voulu, mais aussi sans que l'ait su et voulu la plus grande partie des chefs du Parti, un crime collectif fut machiné dès 1941 et mis à exécution, crime tel qu'il laisse loin derrière lui toutes les conceptions de la raison et de la morale humaines. La "question juive" subit une nouvelle "évolution" et aboutit à ce qu'on a appelé une "solution extrême". Le Tribunal devra répondre à cette question: Rosenberg, le porte-parole le plus marquant du Parti, ministre du Reich pour les territoires occupés, est-il responsable du meurtre des Juifs, en particulier du meurtre des Juifs dans les pays de l'Est, est-il donc le meurtrier des Juifs ? Ou bien doit-on reconnaître et lui accorder, qu'il est en vérité tout au bord de l'abîme, mais que ce sont exclusivement des circonstances extérieures qui l'y ont conduit, circonstances qui sont en dehors de sa responsabilité et donc de sa culpabilité.

Je crois pouvoir dire avec une entière conviction que Rosenberg n'a jamais travaillé ouvertement ou secrètement à l'anéantissement physique des Juifs. Certainement, sa retenue et sa modération ne furent pas une simple tactique. Le glissement de l'antisémitisme vers des pratiques criminelles s'est effectué sans qu'il l'ait su et sans qu'il l'ait voulu. On peut aussi peu justifier sa condamnation comme meurtrier des Juifs par le fait seul qu'il ait prêché l'antisémitisme qu'on n'a le droit de rendre Rousseau et Mirabeau responsables des cruautés commises plus tard par la Révolution française. Malgré les apparences, on ne peut pas non plus l'inculper à cause de sa situation de ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est. Comme nous l'avons

H1302 - 0067

déjà exposé, le "Ministre responsable" ne peut pas être rendu responsable sans plus des actes punissables commis dans son domaine ou dans son territoire. Une responsabilité pénale

H1302 - 0068

(il n'y a responsabilité) d'après le paragraphe 357 du code penal allemand que dans le cas ou un supérieur laisse sciemment commettre des actes répréhensibles de ses subordonnés et où - ce complément est apporté par les commentaires- le supérieur se trouve en mesure d'empêcher cette action.

Je voudrais donc, ayant en mains les documents présentés, à cet effet discuter la question de sa responsabilité :

1. L'action contre les Juifs de Sluzk (Doc N° 1104-PS, USA-483) .

Le 27 Octobre 1941, un bataillon de police, fort de quatre compagnies fit à Sluzk un carnage effroyable parmi les Juifs de la ville, parce que le commandant avait reçu du service supérieur l'ordre de liberer la ville de Juifs, sans faire d'exception. Le commissaire régional éleva aussitôt une vive protestation, demanda qu'on suspendit immédiatement l'action et, autant qu'il le put, tint en échec, revolver au poing, les fonctionnaires de la police ; il fit un rapport au commissaire général en Ruthenie Blanche, Kube, résidant à Minsk, qui dressa un réquisitoire auprès du commissaire du Reich dans les territoires de l'Est, Lohse, contre les officiers qui avaient participé à cette "cochonnerie sans motif " Lhose en référa au Mi-

H1302 - 0069

nistere du Reich pour l'Est, en demandant que des mesures immediates soient prises en haut lieu. Ce ministère envoya tout le rapport au chef de la police de sûreté et du SD Heydrich, en le priant de donner suite à l'affaire.

Par suite du système raffiné qui consistait a etablir une police non responsable devant le chef administratif compétent, meme pas obligée de faire des rapports, Rosemberg , dans ce cas comme dans d autres du même genre, n'avait pas la possibilité de prendre des mesures de quelque portée. Il n'était pas superieur hiérarchique de la Police et pouvait espérer que le fait d'avoir transmis le rapport à Heydrich suffirait pour faire cesser ces excès de la Police, qu' il croyait locaux.

On peut deduire de l'indignation de tous les services administratifs devant les faits rapportés,

H1302 - 0070

qu'ils ignoraient complètement que cela ne constituait pas un exces, mais une action ordonnée par HEYDRICH et HIMMLER. Devant le desaveu total d'HEYDRICH et d'HIMMLER, ROSENBERG ne pouvait pas non plus faire une semblable supposition.

2.- C'est egalement d'octobre 1941 que date le document No. 3663 -PS dans lequel le " Ministre du Reich pour les territoires occupes de l'Est sous la signature "par ordre - Dr. LEIBBRANDT", ordonne au commissaire du Reich pour l'Est de lui faire une rapport sur une réclamation émanant du Bureau Central de la Sureté du Reich signalant que le Commissaire du Reich pour l'Est aurait interdit l'exécution de Juifs à Libau a quoi le destinataire a répondu :

" J'ai interdit cette exécution parce que la façon de la realiser etait inadmissible ". Suit une demande de nouvelles instructions. Au sujet de ce document, qui est signé du chef de section LEIBBRANDT et ne prouve aucunement que l'accuse ROSENBERG ait été au courant, il y a lieu, d'indiquer brièvement ce qui suit : " La suspension des exécutions de Juifs ne fait pas l'objet d'un reproche du Ministre du Reich pour l'Est, mais signifie uniquement qu'une plainte dans ce sens a été transmise au Bureau Central de la Sureté du Reich, accompagnée d'une demande de rapport. Il est probable que la plainte repose sur le fait que le Commissaire du Reich pour l'Est a empiété sur le ressort du

H1302 - 0071

Bureau Central de la Sûreté du Reich, et c'est sans doute dans ce sens que le rapport a été réclamé. Par la lettre du 18.12.1941. le Commissaire du Reich pour l'Est demande d'ailleurs de régler toutes les questions éventuelles directement avec le chef suprême des SS et de la police.

3. - Le document no. 3428 -PS se rapporte à une lettre du Commissaire General pour la Russie Blanche au Commissaire du Reich pour l'Est. C'est un document bouleversant qui concerne l'extermination massive de Juifs en Ruthénie, toutefois il n'en ressort rien pour l'accusation contre Rosenberg, car ces terribles evénements ne peuvent

Page 40 suite 1 et fin.

H1302 – 0072

lui etre imputes que s'il en a eu connaissance et si, contrairement à son devoir, il s'est abstenu d'intervenir. Aucun indice, ici non plus, ne prouve qu'il ait été au courant.

L'allegation selon laquelle ces documents auraient été decouverts chez Rosenberg, ne correspond pas aux faits, car ils etaient adressés au Commissaire du Reich à Riga. On n'a pas réussi non plus à identifier la référence R. comme étant l'initiale de Rosenberg, la connaissance de ces faits par Rosenberg ayant nettement paru plus que douteux au procureur.

4.- Dans la " Note pour le Fuehrer du 16.12.1941" (Doc. No 001- PS USA -282), l'accusé a fait la proposition suivante, que je dois citer textuellement : " Les attentats contre les membres de la Wehrmacht n'ont pas cesse, mais se poursuivent. On voit ici un plan très net tendant à gêner la collaboration franco-allemande à contraindre l'Allemagne à des mesures de représailles et à provoquer ainsi une nouvelle résistance des Francais à l'égard de l'Allemagne. Je propose au Fuehrer de faire fusiller une centaine ou plus de banquiers, avocats, etc juifs à la place de 100 Francais". Il ne m'appartient pas de parler ici de la légalité de l'exécution d'otages, mais un fait est certain : c'est que Rosenberg était convaincu que de telles mesures

H1302 - 0073

etaient admissibles. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la suggestion ci-dessus, et on ne peut certainement pas la juger comme une pure incitation au meurtre. Elle n'a d'ailleurs pas eu de suites , dans sa réponse du 31.12.41, Lammers, écrivant sur l'ordre du Fuehrer, ne revient que sur la proposition relative à l'utilisation d'habitations juives , et pas du tout sur l'exécution d'otages, (document No 1015 Y -PS) Rosenberg n'en a pas reparlé non plus.

Je voudrais précisément rappeler ici que Rosenberg, a déclaré comme témoin que le Tribunal avait un jour condamné à mort un commissaire régional dans l'Est...

page 41 suite 1. et fin.

H1302 - 0074

pour avoir extorqué des objets précieux à une famille juive et que la sentence avait été exécutée. Je vous prie de ne pas croire à une argumentation tendancieuse de défenseur lorsque je dis: "Est-ce qu'il n'apparaît pas clairement, que Rosenberg répugnait à des actions criminelles dirigées contre les Juifs?

5. Le document R-135, URSS-289 concerne le rapport du Commissaire Général pour la Ruthénie à Minsk, en date du 1.6.1943, sur les évènements de la prison de Minsk relatifs à des plombages en or, rapport adressé au Commissaire du Reich pour l'Est qui, violemment indigné, le fit suivre le 18.6.1943.

Lors de sa déposition devant le Tribunal le 16.4.1946, l'accusé s'est déjà expliqué à ce sujet; je voudrais rappeler brièvement ceci: Rentré le 22.6.1943 d'une tournée en Ukraine, il avait trouvé un grand nombre de notes relatives à des entretiens, beaucoup de lettres et surtout le décret du Fuehrer daté du milieu de Juin 1943, ordonnant à Rosenberg de ne s'en tenir qu'à l'essentiel dans l'application des lois, et de ne pas se soucier des détails. M. Rosenberg n'a pas lu la lettre, mais il est obligé de supposer - il ne s'en souvient pas - que son bureau lui a présenté cette lettre; au cours de l'examen de nombreuses pièces, on lui a probablement fait savoir qu'il y avait à nouveau un différend grave entre l'administration civile et la police, à quoi Rosenberg a probablement répondu que l'on transmette celà au Gauleiter MEYER ou à l'officier de police en tant qu'agent de liaison,

H1302 - 0075

aux fins de vérification. Sinon, les terribles détails seraient certainement demeurés dans la mémoire de Rosenberg.

Personne ne doute un seul instant que les crimes effroyables qui ressortent des documents et toutes les autres choses terribles qui n'apparaissent dans aucun document et qui n'en sont pas moins arrivées réclament un châtiment, personne ne conteste

H1302 - 0076

qu'il ne faut pas seulement châtier les petits valets de bourreau qui ont agi sur des ordres supérieurs, mais encore et surtout ceux qui ont donné ces ordres et ceux qui sont responsables de ces méfaits. ROSENBERG n'a pas ordonné de meurtres de juifs, la chose est bien établie; est-il néanmoins <u>responsable</u> de ces meurtres effroyables?

Aucune marque autographe de l'accusé n'a été relevée sur un seul des documents relatifs aux meurtres; en outre, il n'a pu être établi dans aucun cas qu'il ait même eu connaissance de ces faits. Pouvons-nous frapper ROSENBERG pour une connaissance <u>présumée</u>, <u>vraisemblable</u>? ROSENBERG n'a aucunement l'intention de jouer une lâche et hyppocrite partie de cache-cache derrière ses rapporteurs et ses fonctionnaires, et souvenons-nous avec quelle méthode raffinée les "exécutions de Juifs" ont été dissimulées non pas seulement au public, mais même aux plus importants collaborateurs de HITLER. N'est-il pas possible, croyable même, que l'on ait même et justement caché la vérité à ROSENBERG? Aucun chef de la NSDAP n'a exposé plus clairement ses pensées et ses desseins au grand jour que ne l'a fait l'écrivain ROSENBERG; d'aucun autre homme on ne savait de façon aussi certaine qu'il rejetterait avec indignation toute action inhumaine et criminelle.

Mais avançons d'un pas et supposons, en deuxième lieu, que ROSENBERG ait eu pleine connaissance de ce très grand

H1302 - 0077

crime -ce n'est pas prouvé, mais on peut le supposer, l'admettre- est-il alors également responsable? Nous savons que la répartition des compétences, et par conséquent des responsabilités était établie de façon particulière, voire raffinée, dans les pays de l'Est. Tout l'ensemble de la police avait été soustrait au rayon d'action de ROSENBERG; le poste le plus élevé était occupé par HIMMLER, avec HEYDRICH en sous-ordre. ROSENBERG n'avait régulièrement aucune idée et aucune connaissance de leurs ordres et de leurs dispositions.

H1302 - 0078

Les chefs de la Police et des organismes de Police étaient subordonnés au point de vue travail uniquement à leurs supérieurs de police et n'étaient responsables que vis à vis d'eux. Il était absolument indifférent que Rosenberg sut quelque chose ou non au sujet des mesures prises par la police, il ne pouvait pas plus y changer quelque chose, que n'importe quel autre citoyen du 3° Reich. On pourrait rétorquer: Il aurait pu émettre des protestations auprès de Himmler et de Hitler, il aurait pu démissionner. Naturellement, il aurait pu le faire. Mais l'important n'est pas de savoir s'il aurait pu le faire, c'est de savoir s'il aurait eu ainsi vraisemblablement un résultat positif. C'est à dire si cela aurait pu éviter l'exécution. Car c'est seulement dans ce cas que sa responsabilité en raison de son abstention pourrait être affirmée et c'est seulement dans un cas semblable que l'on peut parler de causalité sans laquelle une faute suivant le droit pénal n'est pas concevable.

On peut encore dire, en imaginant toujours que Rosenberg était au courant de ces choses: dans ce cas Rosenberg aurait au moins pu intervenir contre les commissaires du Reich qui étaient visiblement empétrés dans ces choses. Nous savons que l'organisation administrative et la distribution des compétences décisives, du moins dans l'Est, n'étaient pas claires. Les commissaires du Reich étaient, dans leur territoire, des souverains absolus qui décidaient même en dernière instance de l'exécution des otages et autres mesures de réprésailles de grande envergure. Et quels étaient les pouvoirs effectifs? Lorsque le commissaire du Reich n'était pas satisfait de Rosenberg - et il ne l'était pas la plupart du temps - il allait alors voir Hitler. Quelqu'un croit-il sérieusement que Rosenberg, lors d'une divergence de vues avec Koch concernant l'exécution de juifs, aurait eu raison s'il avait porté la discussion devant Hitler?

H1302 - 0079

Il manque par conséquent de nouveau cette causalité qui serait absolument nécessaire pour une condamnation en droit.

H1302 -0080

Dr. No.

Plaidoire

VI.

Etat-Major spécial Rosenberg.

1. Accusation.

Pas moins de 3 accusations ont été portées contre Rosenbergen cette enceinte avec l'incu ation d'avoir volé à l'Quest et à l'Est systématiquement et en grande quantité

H1302 - 0081

Dr. No.

Plaidoirie.

des objets artistiques et scientifiques.
(Storey 18.12.45., procès-verbal p. 1408, Gerthoffer 6.2.46 proces-verbal p. 3945, Smirnow 15.2.46 et 21.2.46).
Je dois m'occuper d'abord de quelques exagerations et injustices evidentes comme l'affirmation que l'activité de l'Etat-major special de l'ouest s'etendait à la propriete publique et privée sans distinction (procès-verbal 3951) que ce que l'Allemagne s'appropriait en objets d'art par l'Allemagne, depassait les tresors reunis

page 45 suite 1.et fin.

H1302 - 0082

du Musée métropolitain de New York, du British Museum de Londres, du Louvre à Paris, et de la Galerie Tretiakow (procès-verbal p. 1423) Je dois encore dénoncer l'inexactitude de l'affirmation suivante, à savoir que le programme de pillages de Rosenberg avait pour but de s'emparer dans les pays occupés de tous les trésors artistiques et scientifiqués accumulés depuis des siècles.. En définitive, l'accusation oppose l'activité de Rosenberg au pillage artistique des guerres précédentes. Jusqu'alors, l'amour-propre, la vanité, le goût et les penchants personnels de l'envahisseur avaient été les motifs de ces pillages, tandis que les nationaux-socialistes avaient, avant tout, l'intention criminelle d'amasser des réserves de valeurs (procès-verbal p. 3965) Je pense qu'il n'est pas nécessaire de remonter aux pillages artistiques des temps révolus et jusqu'à Napoléon car les conceptions et les règles du Droit international ont changé entre temps; mais je voudrais cependant faire remarquer deux choses: a) Combien parmi les oeuvres d'art les plus célèbres qui se trouvent dans les galeries les plus célèbres du monde y ont été amenées par les moyens de la guerre? et combien par des moyens de paix?

b) Je peux facilement admettre que le Ministère public refuse à l'accusé Rosenberg, comme motif possible de ses actions, l'amour de l'art, la passion du collectionneur, car Rosenberg n'était avant tout ni un pillard ni un voleur d'objets d'art. Il n'avait pas l'intention de s'approprier des oeuvres d'art ni pour lui ni pour un autre.

Quelle était la situation?

L'état-major spécial de Rosenberg avait son activité

H1302 - 0083

à l'Ouest et à l'Est; il avait deux tâches: 1.) Examiner les bibliothèques et les archives en ce qui concerne le matériel destiné à la "grande Ecole" du Parti alors projetée de réquisitionner ce matériel et de le transporter pour des raisons scientifiques. 2.) Saisir les biens culturels possédés ou détenus par des juifs ou sans maître, ou encore ceux dont on ne pouvait pas clairement déterminer l'origine. L'accusation dit: Le vrai et seul motif, le vrai et seul but de cette "Saisie" étaient le vol et le pillage, mais il ne peut pas s'agir d'un simple projet de "mise à l'abri".

H1302 - 0084

2. A l'Est.

Le 20.8.41, Rosenberg écrit au Commissaire du Reich pour les Pays de l'Est qu'il désirait interdire expressement que les biens culturels de toute nature soient enlevés de quelqu' endroit que ce soit sans l'autorisation du Commissaire du Reich (Doc. Nr 1015.CPS). Le commandement en chef de l'armée de terre a en accord avec Rosenberg (Doc. No.1015 N-PS) promulgué le 30.9.42, un ordre dans lequel il est dit: "A part les cas d'exceptions dans lesquels il est urgent de mettre à l'abri des biens culturels en danger, on s'efforcera de les maintenir provisoirement en place ". Plus loin il est dit: " Les troupes et tous les bureaux militaires engagés dans le territoire d'opérations devront continuer à épargner suivant leurs possibilités, les monuments historiques de valeur et à les proteger contre les destructions et les dégradations".

Dans le rapport intitulé" Etat major particulier des Beaux Arts" (rapport d'activité sur la période d'Octobre 1940 à juillet 44 Doc No 1015 B-PS, RF 1323) il est dit, que l'activité de l'Etat-major particulier des Beaux-Arts s'est limité, dans les territoires occupés de l'Est, à la saisie des documents scientifiques et photographiques des collections publiques et que leur mise en sécurité a été effectuée en collaboration avec les bureaux militaires et civils; il y est encore dit plus loin qu'au cours de l'évacuation de ces territoires plusieurs centaines d'icônes et de tableaux de valeur ont été sauvés aved le concours de

H1302 - 0085

certains groupes d'armées et amenées dans des dépots du Reich. Finalement Rosenberg a lancé le 12.6.42 une circulaire destinée aux autorités supérieures du Reich dans laquelle il est dit: " Dans les territoires occupés de l'Est plusieurs services et personnalités ont été chargés de la mise a l'abri des biens culturels; ils travaillent suivant des points de vue différents et d'une facon indépendante. Il est absolument indispensable pour l'administration de ces territoires, de se faire une idée d'ensemble des biens culturels existants.

H1302 - 0086

En outre il faut viser à ce qu'en règle générale ils restent momentanèment sur place. C'est pourquoi j'ai institué un service central de recensement et de mise à l'abri des biens culturels de l'Est comme section spéciale dans mon Ministère."

ROSENBERG insistait donc sur le point de vue selon lequel les biens culturels devaient rester dans le pays et ce n'est que la retraite des armées allemandes qui a amené le transport de quelques centaines d'icones et de tableaux précieux en Allemagne.

Les biens culturels meubles et immeubles sont exposés en temps de guerre au danger de destruction comme toutes les autres valeurs. Rosenberg a mis le holà devant les destructions superflues, les vols et les détournements, il a centralisé la mise en sûreté des biens culturels et fait faire le nécessaire par son Etat-major spécial à l'Est et à l'Ouest (voir par exemple le rapport ABFLS sur la bibliothèque de Minsk 076-PS, URSS-375). Cela correspond à une conception juridique absolument conforme au droit des gens (S. Scholz, propriété privée en territoire ennemi occupé et non-occupé, Berlin 1919 page 36) selon laquelle l'occupant doit prendre soin non seulement d'épargner, mais encore de mettre les biens culturels en sureté et à l'abri, dans la mesure où la situation de la guerre le permet; bien plus, on considère que l'occupant a vis-à-vis de la civilisation le devoir de sauver les objets d'art

H1302 - 0087

particulièrement précieux de la zone de feu et de les mettre aussi en sureté que possible; si les circonstances l'exigent, il peut incomber à l'occupant, conformément au droit international, un droit et une obligation de transporter dans son propre pays en vue de les mettre à l'abri les objets d'une valeur scientifique ou artistique particulièrement grande. Cela ne constitue pas une saisie inadmissible (article 56, par. 2, LKO) car il ne faut comprendre sous ce terme que des manoeuvres anticulturelles et non des mesures prises en faveur de la civilisation (S. Scholz a.a. O page 37).

H1302 - 0088

Pour conclure, je vous renvoie au document No 1109-PS, rapport d'après lequel les Instituts scientifiques sauvés devaient être aussitôt ramenés en Ukraine lors de la nouvelle offensive que l'on espérait. Lire dans ce texte clair l'annonce d'un pillage, c'est absolument impossible.

Assurément, à l'Est, dans le domaine des biens culturels, de grandes quantités et d'importantes valeurs culturelles ont été anéanties par l'effet direct des opèrations de guerre ou par destructions et pillages. Ce serait pourtant méconnaître absolument la véritable situation et commettre une grande injustice que d'imputer ces pertes au compte de l'Etat-Major spécial de Rosenberg et de son chef car son action a précisément été dirigée dans le sens opposé.

3. A l'Ouest

A l'Ouest (voir la déclaration de Robert Scholz, du 19.5.46 doc. No Ro. 41) la situation était différente mais là aussi à mon avis on ne peut reprocher à l'inculpé de pillage ni de vol d'objets d'art. Lorsque les Parisiens, à l'exception des Juifs, furent rentrés durant l'été de 1940, on en vint à l'idée de rechercher les livres et les bibliothèques dans les habitations, maisons et chateaux restés sans maître et de transporter ce matériel scientifique en Allemagne dans la mesure où il présentait de l'intérêt. Différentes parties de la Wehrmacht firent savoir qu'il existait, surtout dans les châteaux juifs, des collections artistiques dont on ne pouvait garantir l'entière conservation au cours d'une plus longue occupation. Rosenberg proposa alors que son Etat-Major spécial pût s'occuper

H1302 - 0089

des objets d'art et en prendre soin, ce qui a été ordonné ensuite par Hitler. Qu'a fait l'Etat-Major spécial de ces objets d'art? Il a établi un catalogue exact avec le nom du propriétaire de chaque tableau, il a photographié les oeuvres d'art, les a expertisées scientifiquement, les a fait réparer par des spécialistes dans la mesure du possible, il les a soigneusement emballées et envoyées dans les châteaux de Neuschwanstein et de Chiemsee en Bavière. Le danger aérien les a fait transporter ensuite

H1302 - 0090

dans une ancienne mine autrichienne. Rosenberg a attaché une importance toute particulière à ce que les objets pris en charge par l'Etat-Major spécial fûssent conservés sous scellés et ne fussent pas mélangés avec les grandes acquisitions que Hitler avait faites pour la galerie qu'il envisageait de créer à Linz.

Etait-ce là pillage, brigandage, vol? Le pillage est l'enlèvement sans choix et sans regle d'objets dans les situations de misère générale et de danger, le brigandage est la soustraction par la violence, le vol est la soustraction sans violence. Mais il faut toujours qu'il y ait eu préalablement l'intention de s'approprier l'objet ou de le transmettre à un autre contrairement au droit. Quelle était l'intention de Rosenberg? Il n'a jamais nié que lui et ses collaborateurs espéraient que les tableaux resteraient en Allemagne, peut-être comme compensation ou comme gage pour les négociations de paix; son intention a été uniquement de réquisitionner les objets d'art et de les mettre en sûreté et manifestement dela est resté clair et aucune décision de principe n'a ete prise au sujet de la destination que recevraient les objets réquisitionnés. Il est tout à fait certain que Rosenberg n'avait pas l'intention de s'approprier les objets ou de les transmettre à un autre dans des conditions contraires au droit. Si Rosenberg avait été un pillard d'oeuvres d'art , il n'aurait sûrement pas fait d'indications précises sur la date et le lieu de la réquisition et sur le nom du propriétaire. Par précaution je voudrais encore attirer l'attention sur le fait que les choses étaient sans

H1302 - 0091

maitre par suite de la fuite de leurs propriétaires et que la question de leur absence de maitre et de leur prise de possession par Rosenberg ne doit pas être jugée d'après les circonstances normales mais en fonction des circonstances extraordinaires de la guerre. Si l'accusation déclare que des objets d'art publics et privés ont été volés sans discernement, je voudrais répondre à cela qu'on n'a réquisitionné que des biens juifs et comme je l'ai déjà dit, sans maitre mais avant tout il n'est pas exact

H1302 - 0092

Finalement, il n'a pas agi par initiative personnelle mais il a exécuté un ordre émanant des autorités de l'Etat; et enfin je vous prie de remarquer que Rosemberg a agi sans aucun motif égoïste, pas un seul tableau n'est devenu sa propriété personnelle; il n'a pas gagné un seul mark dans cette transaction d'une valeur d'un million de marks; tous les biens artistiques et culturels ont du reste été retrouvés. Goering a soutenu le travail de l'Etat-Major spécial et, comme il l'indique, il a "débranché" quelques tableaux pour son propre compte avec l'approbation du Fuehrer. Cela a inquiété Rosemberg, parce que l'Etat-Major spécial était à son nom et il a expliqué qu'il ne voulait absolument rien laisser aux Musées, que son rôle était simplement d'enregistrer et de mettre en sureté; le Fuehrer devait finalement décider du sort de ces oeuvres d'art. Rosemberg n'a rien pu entreprendre contre Goering, mais il a chargé son homme de confiance, Robert Scholz de, tout au moins, enregistrer exactement ce qui avait été cédé à Goering et de lui faire signer des quittances sur ce qu'il recevait, ce qui a été fait. Il est donc certain que l'on ne peut reprocher à Rosemberg l'intention de s'approprier ou de donner à un autre les objets d'art contre tout droit. Robert Scholz a aussi confirmé que Rosemberg a interdit à tous ses collaborateurs d'acquérir un bien quelconque artistique ou culturel même pas au prix d'une taxation officielle (Doc. N° Ro 41)

L'accusation dit qu'avec l'Etat Major spécial Rosemberg une bande de vandales avait pénétré dans le Musée artistique de l'Europe pour le piller d'une manière barbare. Si l'on pense à l'immense labour d'inventaires, de classement, de restauration

H1302 - 0093

et d'attribution scientifique fourni et si l'on se rend enfin bien compte que tous ces objets précieux furent préservés avec le plus grand soin et passèrent certainement mieux la guerre que si les autorités allemandes ne s'en étaient pas souciées, je crois que l'on peut objectivement parler de tout plutot que de Vandalisme

H1302 - 0094

4. Enlèvement de mobiliers.

On reproche encore particulièrement à Rosenberg le pillage de mobilier; il a, dit-on vidé 79.000 demeures juives, dont 38.000 à Paris, de leur contenu pour l'envoyer en Allemagne. Incontestablement, ces mesures furent prises en faveur de sinistrés par bombardement aérien; dans les villes détruites par la guerre aérienne, de nouvelles habitations furent aménagées pour les sans-abri. La limitation de cette réquisition à la propriété juive correspondait à la mentalité nationale-socialiste; elle est à coup sûr moralement condamnable. Cependant, la question de la légalité de la réquisition en général est essentielle; j'ai évité dans toutes mes déclarations, et je voudrais encore le faire ici, de vouloir excuser une position juridique faible par l'état de nécessité dû à la guerre; car, un doctrinaire du droit des gens dit : "la nécessité est le levier qui permet de mettre tout le droit de guerre hors de ses gonds". Mais, dans ce cas, la justification de la nécessité d'Etat créée par la guerre n'est-elle donc pas évidente ici ? Est-ce que les bombardements aériens n'ont pas provoqué en Allemagne une misère extrême et générale ? On pourrait objecter que la misère pouvait être supprimée par une capitulation sans conditions. A mon avis, on ne peut enlever à l'accusé son argument en alléguant la possibilité d'une soumission sans conditions, le sacrifice de l'existence propre et de l'indépendance du Reich et de ses intérêts personnels. La réquisition de la propriété privée ennemie était l'application d'un droit de réquisition dépassant les paragraphes du droit de guerre et justifié par la misère.

H1302 - 0095

J'ose affirmer que ce procédé de réquisition mobilière, vu les effets dévastateurs des bombardements sur l'Allemagne, ne contrevenait pas " aux usages entre peuples civilisés", "aux lois de l'humanité" et "aux exigences de la conscience publique" (clauses de Marten dans le préambule de l'accord sur les lois et coutumes de la guerre continentale, cf. Scholz, p.173).

VII.

L'OPERATION EN NORVEGE.

L'accusation dénonce ROSENBERG et RAEDER comme les conspirateurs les plus actifs de l'affaire de la Norvège et toujours dans cette affaire, ROSENBERG comme un "commerçant en haute-trahison". L'opinion de l'accusation et la supposition du Gouvernement norvégien actuel (rapport norvégien du 3 octobre 1945, doc. No TC-56) tendent à prouver que le bureau des Affaires Etrangères du Parti dirigé par ROSENBERG et QUISLING avaient tramé dans une conspiration mutuelle, la guerre contre la Norvège, Je crois que pa une des accusations contre ROSENBERG traitées jusqu'ici n'est moins fondée que celle ci. Etant donné le peu de documents présentés au Tribunal, le cas pourrait être, à mon avis, éclairci sans aucun doute en faveur de l'accusé.

Il y avait un bureau de politique extérieure du parti (AP.A) qui devait renseigner les visiteurs étrangers sur le

H1302 - 0096

mouvement national-socialiste, transmettre éventuellement des indications aux services officiels et fontionner pour le reste comme poste central du Parti consacré à la politique extérieure. L'intérêt particulier, et je peux bien dire la sympathie particulière des dirigeants du Parti et de l'Etat allait aux Etats nordiques; c'est justement dans ce sens que l'A.P.A. plaça l'accent principal sur le terrain politique culturel.

H1302 - 0097

Plaidoirie

La société nordique déjà existante fut achevée, les fêtes commémoratives des grands chercheurs et artistes nordiques furent fêtées en Allemagne, il y eut une grande séance de musique nordique etc... Ces relations ne reçurent une note proprement politique qu'avec l'apparition de Quisling; ce dernier avait vu Rosenberg pour la première fois en 1933 et le rechercha en 1939 - soit 6 ans plus tard - après la session de la société nordique à Lubeck; il parla du danger de complications européennes et exprima la crainte que la Norvège ne soit entrainée dans le danger d'un conflit. Il craignait alors avant tout un partage de son pays tel que l'Union soviétique occupe le nord et l'Angleterre le sud.
QUISLING apparut encore en décembre 1939 à Berlin aux côtés de Rosenberg. Celui-ci ménagea un entretien chez le Führer. Hitler expliqua que ce qu'il préférait c'était une attitude absolument neutre de la Norvège, qu'il n'avait pas l'intention d'étendre le théatre d'opérations et d'entrainer encore d'autres nations dans le conflit. Il saurait cependant s'armer contre un nouvel étouffement de l'Allemagne et de nouvelles menaces. Pour contrebalancer l'activité et la propagande croissantes de l'ennemi, un soutien financier fut accordé à Quisling pour son mouvement reposant sur l'idéologie grand-germanique.
L'étude militaire des questions désormais envisagées fut confiée à un état-major militaire spécial; Rosenberg devait se charger de leur aspect politique et désigna son collabo-

H1302 - 0098

borateur Scheidt pour le maintien des relations avec Quisling - HAGELIN, homme de confiance norvégien de Quisling, transmit en janvier 1940 des nouvelles inquiétantes à Rosenberg sur une rupture de neutralité que l'on redoutait de la part du gouvernement norvégien; Rosenberg les transmit à Hitler - Après l'incident de "l'Altmark" Hagelin, en relations avec des milieux gouvernementaux norvégiens, fit des avertissements plus pressants: Les Alliés étudiaient déjà les possibilités d'un débarquement et les débouchés des ports norvégiens.

page 54 suite (fin)

H1302 - 0099

le gouvernement norvégien, en tout cas, se contenterait de protestations écrites et Quisling faisait dire que toute hésitation de la riposte allemande créerait un risque extraordinaire. De nouveau Rosenberg a tout de suite transmis ces avertissements à Hitler. S'il ne l'avait pas fait, il aurait très exactement trahi son pays. Il s'en suivit le 9/4/1940 la riposte allemande, que Rosenberg apprit, comme chaque citoyen moyen à la radio et dans le journal - Après avoir donné les informations mentionnées ci-dessus et que son service l'obligeait à donner, Rosenberg n'a participé ni aux préparatifs militaires, ni aux préparatifs diplomatiques.

Si un doute devait subsister sur le fait que Rosenberg n'a été dans l'affaire norvégienne qu'un informateur auprès de Hitler, et non un inspirateur, un conspirateur ou un traître, je voudrais me reporter à deux documents. D'abord au document No C-65, la note du dossier de Rosenberg concernant la visite de Quisling. C'est évidemment le rapport demandé par Hitler à Rosenberg sur Quisling. Si Rosenberg avait été lié plus intimement à Quisling, il en aurait surement volontiers informé Hitler - Il avait seulement connaissance du projet formé par Quisling d'un "putsch" aussi fantasque que pratiquement irréalisable (occupation à Oslo des postes centraux importants grace à une action soudaine, soutenue par des Norvégiens particulièrement éprouvés et formés

H1302 - 0100

en Allemagne, puis appel à la flotte allemande par le gouvernement norvégien (nouvellement formé). Moins fantasque lui était apparue, certes, une communication faite plus tôt par Quisling, d'après laquelle, des officiers dont on citait les noms, appartenant aux forces de l'ouest parcouraient la Norvège en qualité de fonctionnaires attachés au consulat, sondaient la profondeur de l'eau dans les ports de débarquement et s'informaient de la coupe et de la hauteur des tumnels

page 55 suite (fin)

H1302 - 0101

C'était le seul vrai motif de tout ce que ROSENBERG entreprit dans l'affaire norvégienne.

Le deuxième document est le rapport concernant : "La préparation politique de l'action en Norvège". (Doc. N° 004-PS, GB 1305), rapport du 17.6.1940 de ROSENBERG à HESS. Dans ce rapport privé, il ne se trouve rien non plus qui s'écarte de l'exposé digne de foi de ROSENBERG, rien qui puisse le désigner comme le fomentateur de la guerre et le rendre coupable du crime de haute-trahison.

ROSENBERG ne fut pas appelé à participer à une discussion politique ou militaire concernant la Norvège. Quel est donc le crime de ROSENBERG ? Etait-ce criminel que d'essayer d'avoir de "l'influence en Norvège" (TC-56) ou d'avoir eu connaissance des subsides donnés à QUISLING par l'office des Affaires Etrangères ?

Je voudrais enfin attirer l'attention sur le fait suivant : par la suite, après la réussite de l'opération, aucune espèce de charge ou de fonction ayant trait à la Norvège ne fut confiée à ROSENBERG ; et même, la nomination d'un commissaire du Reich pour la Norvège se fit sans que l'on ait pris contact avec lui.

Je mentionnerai brièvement, en corrélation avec cette affaire, le cas du ministre roumain GOGA. Celui-ci rendit visite à ROSENBERG qui accueillit amicalement un ami de l'Allemagne. On ne peut donc pas sérieusement reprocher à ROSENBERG d'avoir, après la fusion des partis de GOGA et du Professeur CUZA, recommandé à ce dernier de renoncer aux points extrémistes anti-juifs de son programme. D'ailleurs ROSENBERG ne se mêla pas des affaires

H1302 - 0102

de ce parti purement roumain, dénommé "parti national chrétien", qui était parfaitement loyal envers le chef de l'Etat et n'empruntait que les voies strictement légales. Lorsque le Roi de Roumanie eut renvoyé GOGA soit par suite des exigences des ambassadeurs britannique et français, soit pour d'autres raisons, ce rapprochement n'eut pas de suites. C'était en 1937 !!!!

H1302 - 0103

ANTONESCO n'a pas connu ROSENBERG et n'a entretenu aucune relation avec lui.

Au reste, je me contente de remarquer que personne n'élève d'objection quand des représentants des partis sociaux-démocrates de tous les pays se réunissent dans des congrès internationaux. Comment peut-on faire reproche de ce qu'un Allemand reçoive des étrangers germanophiles et qu'il les assure de sa sympathie.

*

VIII

Persécution des Eglises

L'accusation a prétendu que ROSENBERG avait, avec BORMANN donné des ordres pour les persécutions religieuses et entraîné les autres a prendre part à ces persécutions religieuses. Cependant, on ne connait pas un seul ordre de ce genre. On a présenté uniquement des lettres de BORMANN, adressées soit à ROSENBERG, soit a d'autres services, et dont on ne peut d'aucune manière tirer des charges contre ROSENBERG. Bien plus, ROSENBERG reçut toujours des reproches, une fois parce que ROSENBERG avait fait devant HITLER l'éloge d'un livre de l'évêque du Reich MUELLER (Doc. N° 100-PS, USA-691). Une autre fois, parce que ROSENBERG avait chargé l'évêque du Reich MUELLER d'élaborer des directives pour les cours de religion dans les écoles (Doc. N° 098-PS, USA 350). Une autre fois encore, parce que ROSENBERG avait soutenu un ouvrage imprégné de christianisme du général von RABENAU.

ROSENBERG lui-même a déclaré en tant que témoin (Prof. S 7874) qu'il avait refusé de faire une propagande en faveur des renon-

H1302 - 0104

ciations confessionnelles et qu'il n'avait jamais fait appel aux moyens d'action de la police de l'Etat contre ses adversaires théologiques ou scientifiques, qu'en particulier il n'avait jamais employé la police pour opprimer les adversaires de son "Mythe". En décembre 1941

H1302 - 0105

Dr. No.

Plaidoirie

il a, en tant que Ministre du Reich, publié un édit de tolérance pour les territoires occupés de l'Est (Doc.No1517-PS et 294-PS, USA-185); ROSENBERG n'avait rien à voir avec l'emprisonnement, la déportation des prêtres, avec la persécution des Eglises. En effet, il ne prit part ni aux négociations à propos du Concordat avec le Vatican, ni à l'intronisation de l'évêque protestant du Reich, mais il participa encore moins aux mesures anti-religieuses qui furent prises plus tard par la police; jamais il ne participa aux mesures administratives ou législatives prises à cette époque contre les Eglises. Vouloir construire toute une conspiration visant à opprimer la religion par une politique de violence, en se basant, à défaut de tout fondement, sur ce que ROSENBERG pensait et exprimait au point de vue de la philosophie de la religion, est à mon sens absolument impossible. Le seul document qui peut être expliqué ainsi (130-PS, USA-672) a été retiré par l'accusation elle-même, avant que je n'aie été obligé d'indiquer qu'il s'agissait d'un pamphlet contre ROSENBERG.

Son livre "Le Mythe du XXème siècle", qui fut écrit soi-disant pour provoquer une transformation des confessions en un christianisme germanique, s'adresse d'ailleurs principalement à ceux qui ont déja rompu avec les Eglises. "Aucun Allemand conscient de ses responsabilités", écrivait à ce sujet ROSENBERG, "ne peut demander de quitter les Eglises

H1302 - 0106

à ceux qui leur sont encore attachés par la foi" (Doc.No Ro 7, cahier de doc.I page 122). Une autre fois : la science ne sera jamais capable de détrôner la vraie religion (voir doc. cité ci-dessus page 125). Son ouvrage ne s'adresse pas à la génération croyante d'aujourd'hui, pour l'arrêter sur la voie de la vie intérieure dans laquelle elle est engagée, mais bien à ceux qui ont déjà rompu avec la croyance des Eglises (Doc. No Ro 7, cahier de doc. I page 125).

Dans ses discours, il a défendu ce point de vue, que le Parti n'avait pas qualité pour régler les questions métaphysiques.

H1302 -0107

pour nier l'immortalité, etc. Lorsqu'il fut chargé de surveiller l'éducation idéologique, il déclara expressément dans son discours du 22/2/1934 à Berlin :" Il n'est permis à aucun national-socialiste de discuter de questions religieuses sous l'uniforme de son mouvement", et a exprimé, en même temps, le désir de voir toutes les bonnes volontés s'employer pour un apaisement de la vie politique et spirituelle en Allemagne (Ro.7a, cahier de doc, page 130). Le fait que, là aussi, l'évolution se soit faite dans une tout autre direction, ne dépend ni de la volonté, ni de l'activité de ROSENBERG.

D'ailleurs, je n'ai besoin que de montrer en quelques mots qu'il s'agit encore ici du problème millénaire des relations entre la puissance de l'Eglise et celle dite temporelle. Lutte entre les rois, les empereurs et les papes au Moyen-Age; la Révolution française et l'exécution des prêtres; les conflits religieux de BISMARCK; la promulgation des lois laïques de la République française avec COMBES. Toutes choses qui, du point de vue de l'Eglise, sont désignées comme des persécutions, du point de vue des Etats et des peuples comme des mesures nécessaires. Enfin l'Union Soviétique a tenu pendant 25 ans l'Eglise sous le joug le plus lourd, et souvent employé les édifices religieux à de toutes autres destinations. Et ce devait être précisément ROSENBERG qui, en tant que Ministre pour les territoires de l'Est, a rétabli par un édit de tolérance la liberté de toutes les religions.

H1302 - 0108

Idéologie et politique générale

L'idéologie et l'éducation n'auraient été que le moyen de parvenir au pouvoir et de consolider ce pouvoir; l'unification de la pensée aurait constitué une part importante du programme de la conspiration; l'organisation de la Wehrmacht n'aurait été possible qu'en liaison avec l'éducation idéologique du peuple et du parti - c'est là ce que dit- l'accusation (Bruno 9-I-1946- Procès-verbal p.2253 ff) Et accusant Rosenberg, l'accusation contiue : les idées de Rosenberg ont constitué le fond du mouvement national-socialiste, la participation de Rosenberg, qui a formulé et diffusé l'idéologie national-socialiste, a joué un rôle fondamental dans la conspiration, dont elle a constitué la "technique philosophique".

Je crois qu'en jugeant le cas Rosenberg, il faut se garder de se laisser entraîner par certaines façons de penser primitives et d'y succomber. Ceci s'applique avant tout à l'exagération de la notion d'idéologie et à un usage confus de cette notion.

En mettant les choses au mieux, c'est une philosophie politique qui a accompagné les mesures politiques d'Hitler et qu'Hitler a proclamée lui-même dans son livre "Mein Kampf", mais non une "idéologie" prise dans un sens général. Certes, le national-socialisme s'est efforcé de se créer une philosophie spirituelle et une idéologie propres, mais il était loin de les avoir encore dégagées- Le "Mythe du XXe siècle de Rosenberg constitue un essai dans ce sens, il représente une profession de foi personnelle et ne peut avoir provoqué de mesures politiques, sa philosophie ne peut donc pas non plus avoir constitué le fondement idéologique du national-socialisme. On manque en outre totalement de preuves pour montrer qu'il existe une

H1302 - 0109

ligne droite spirituelle, une nette causalité spitiruelle entre les conceptions de Rosenberg et les crimes prétendus ou réels. Si l'on veut bien se donner la peine de parcourir le "Mytho",

H1302 - 0110

on se rendra immédiatement compte qu'il comportercertes une phylosophie, au sens national-socialiste du mot, mais que ce serait une pure fiction de prétendre que ce livre contient l'exposé dogmatique d'un programme attaquable, et qu'on y trouve la base de l'activité des chefs responsables du Reich allemand pendant cette guerre mondiale.

Une autre erreur du national socialisme a peut être été l'unification et la simplification immodérées; les hommes ont été uniformisés, la pensé a été uniformisée, il n'y avait plus qu'un type unique d'Allemand; il n'y avait soi-disant qu'une seule idée national-socialiste et qu'une seule idéologie national socialiste. Et cependant, comme il est apparu maintenant, les chefs étaient souvent en désaccord sur des questions essentielles, je cite pour mémoire la question des Eglises et du christianisme en général, et la politique de l'Est. Dans ce cas également, on risque de se laisser aller à tout vouloir réduire à l'unité, et à dire : une idée, une philosophie, une responsabilité, un crime, une châtiment. Une telle simplification, outre son caractère primitif, constituerait à coup sûr une grave injustice envers l'accusé Rosenberg,

Enfin, lorsqu'on entend le Ministère public se dresser contre "le christianisme germanique", contre le "mythe païen du sang" et clouer au pilori cette déclaration de Rosenberg: "Le sang nordique est le mystère qui a remplacé et vaincu les anciens sacrements; on ferme un instant les yeux et on croit voir un tribunal d'Inquisition du Moyen Age, qui va condamner Rosenberg l'hérétique aux flammes du bucher.Pourtant rien ne peut être plus loin du Tribunal que de laisser le champ libre à des idées d'intolérance, d'autant plus qu'ici

H1302 - 0111

malgré tous les efforts de certains procureurs- les débats
ne portent pas sur des idéologies, mais sur des crimes,

H1302 - 0112

Dans le cas Rosenberg une question se pose : sa philosophie a-t-elle préparé et encouragé des crimes ? L'accusation a présenté ici des arguments mais n'a pas prouvé la chose. Je peux déjà prouver le contraire en m'en rapportant à l'activité de Rosenberg dans l'Est- S'il avait préconisé et proclamé une idée criminelle, il aurait eu là une occasion comme aucun criminel n'en a eu dans l'histoire du monde de déployer une activité criminelle. J'ai expliqué en détail, que nous nous trouvions en face du cas contraire. Si le représentant et le propagateur d'une idée a agi dans l'occasion la plus extraordinaire de façon morale, sa doctrine en tant que telle ne peut pas être immorale et criminelle, mais surtout on ne peut le condamner comme criminel à cause de sa doctrine. Rosemberg ne peut pas être rendu responsable d'actes criminels commis par des dévoyés qui se prétendaient nationaux-socialistes. D'ailleurs les discours de Rosemberg, en tant qu'application de ses théories élaborées au cours de 8 années en 3 volumes sont un témoignage d'un effort qui est tout à son honneur.

Si l'on abandonne cette fausse idée d'unité : un parti, une philosophie, une idéologie, un crime, et il faut le faire car il est indiscutable que Rosemberg lui-même n'a suivi dans l'Est aucune politique d'extermination

H1302 - 0113

et d'esclavage, il faut alors reconnaitre que ces ordres terribles donnes par le pouvoir exécutif central et la philosophie de Rosenberg ne sont pas identiques, et déjà pour cette raison toute les conclusions de l'accusation tombent.

Karl Marx enseigne que les évènements de l'Histoire, et la réalité politique et sociale sont conditionnés par le jeu bien plus hasardeux des forces matérialistes. Il est pour le

page 62 suite 1 et fin.

H1302 - 0114

moins douteux qu'il reconnaisse à côté, de cela l'action indépendante des hommes et des idées. Rosenberg, par contre, affirme avec énergie l'utilité et l'efficacité des idées sublimes dans l'histoire des peuples mais il n'oublie pas que tout évènement de l'histoire est la résultante de forces qui forment un tout. La volonté, les passions et les intelligences des hommes convergent et conditionnent un processus humain et historique imprévisible. Comme je l'ai déjà dit, ce que le national-socialisme est devenu après une évolution de 10 ans, on ne peut en rendre Rosenberg moralement responsable et le considérer comme un criminel pas plus qu'on ne peut considérer les idées d'un Voltaire ou d'un Rousseau comme les causes de la Révolution française, les mots de Liberté, Egalité, Fraternité comme les causes de la Terreur Jacobine, et prétendre que Mirabeau et Siegès ont voulu et préparé sous la forme d'un complot ce rêve sanglant. Je crois donc qu'il est également injuste et contraire à la vérité historique de considérer les résultats négatifs du national socialisme, liés à la terrible débacle, comme faisant partie d'un plan préparé à l'avance et qui serait inspiré par les idées de Rosenberg.

Dans l'examen de l'activité de Rosenberg, l'erreur de la mécanisation s'ajoute à celle d'une assimilation qui ne correspond pas à la vérité, il n'y a ni robot ni histoire mécanique; en fin de compte, l'accusation est construite de façon absolument négative. Elle voit l'accusé du point de vue de la politique et de la polémique et est influencée par l'excitation des esprits qui caractérise notre époque. Il ne

H1302 - 0115

faut encore m' élever en quelques mots contre cette déformation des traits intellectuels de l'accusé.

La mentalité de l'époque qui a suivi la première guerre mondiale et déjà de l'époque précédente, au cours de laquelle se sont développées les idées de mon client nous l'avons tous trop bien connue : déracinement des ames et des esprits) sous l'influence de la technique, attirance vers un esprit nouveau et une âme nouvelle "Liberté" était le mot d'ordre et

H1302 - 0116

"renaissance" le mot dynamique de la jeunesse. Sa nostalgie et son enthousiasme étaient la nature. Ce sont les contrastes entre riches et pauvres, dont la jeunesse ressentait l'injustice, qui ont engagé les pensées et les désirs de cette génération sur les chemins de la politique; cette injustice, la jeunesse cherchait à y remedier par le socialisme et l'esprit de communauté nationale. En Allemagne, l'évolution vers la politique a été accélérée encore par le malheur national de 1918/19 et le traité de Versailles dont on a également ressenti l'injustice. L'idée de continuer l'histoire allemande dans une alliance du nationalisme et du socialisme se développa inconsciement dans le coeur de millions d'hommes, ainsi que l'a prouvé le succès extraordinaire et indiscutable du national-socialisme. Les bases spirituelles étaient la volonté de s'affirmer à l'extérieur et à l'intérieur et l'amour des concitoyens et de la nation même, qui dut déjà, au cours de l'histoire, subir tant de souffrances et de malheurs.

H1302 - 0117

La volonté de se maintenir et l'amour de son propre peuple et tout le système idéologique national-socialiste se transformèrent inexplicablement en un furieux incendie, les considérations les plus élémentaires de la raison disparurent comme effacées par le délire; dans un aveuglement complet, tout fut mis en jeu, et tout fut perdu.

. . . . . La question de conscience qu'il ne cesse malgré tout de se poser, est de savoir s'il aurait pu faire <u>davantage</u> pour la cause qu'il considérait juste et digne et qu'il a défendue, où il a commis les omissions importantes, où il s'est montré insuffisant, et quelles manifestations négatives il aurait dû étudier de plus près, dans la mesure où elles lui étaient connues. De telles question, que se pose tout homme abattu par le malheur, peuvent-elles servir de preuve pour sa culpabilité objective ? Je ne le crois pas. ....

Le procureur général francais Mr de Menthon a déclaré le 17 janvier 1946 (procès-verbal p.2765/66), et je le cite : "Nous nous trouvons plutot en présence d'une criminalité systématique, qui découle directement et inévitablement d'une éducation monstrueuse, avec le complet accord des chefs de l'Allemagne nazie. De l'enseignement national

H1302 - 0118

socialiste d'écoule directement l'attentat contre la paix, qui a immédiatement été entrepris" (fin de la citation). Afin de réfuter cette assertion, je dois brièvement exposer cet enseignement.

J'ai rangé l'idéologie nationale-socialiste - en accord, du reste avec des constatations d'ordre scientifique - dans ce que l'on appelle le néo-romantisme. Ce mouvement fatal et historiquement nécessaire, qui depuis le début du siècle, parcourt le monde culturel tout entier comme réaction contre le rationalisme et l'ère du machinisme, se distingue de l'ancien romantisme en ce qu'il accepte l'explication naturaliste et biologique de l'homme et de l'histoire.

H1302 - 0119

Il est soutenu par une croyance solide à la valeur et au sens de la vie et de toute la réalité. Il n'exalte ni le sentiment ni la raison, mais l'activité la plus profonde de l'homme, le coeur, la volonté, la foi. Cette philosophie porte un caractère national-socialiste en ce qu'elle souligne la signification mystérieuse des peuples et des races dans toute vie et toute activité humaines. Dans le peuple, dans la communauté du sang, de l'histoire, de la culture, reposent les seules racines de la force. Ce n'est qu'en participant au mouvement et à la force populaires que l'individu sert sa race.

L'apport scientifique de Rosenberg à l'idéologie populaire consiste dans son exposé de l'ascension et du déclin des grandes figures historiques, représentants des peuples et des races, qui ont donné un style déterminé à tous les domaines de la langue, des moeurs, de l'art, de la religion, de la philosophie et de la politique. Le XXème siècle, selon Rosenberg, lutte pour l'indépendance de la personnalité humaine. D'après la conception de Rosenberg, le noyau en est constitué par le sens de l'honneur. Le mythe de l'honneur national est en même temps le mythe du sang, de la race, qui met en lumière et qui soutient la valeur suprême de l'honneur. La lutte pour cette valeur suprême de l'honneur est donc en même temps une lutte spirituelle avec d'autres systèmes et leurs valeurs. l'intuition s'oppose donc à l'intuition, la volonté à la

H1302 - 0120

volonté.

Rosenberg s'exprime ainsi ("Mythe" - Introduction - pages 1 et 2); "L'histoire et la mission de l'avenir ne représentent plus une lutte de classe contre classe, non plus un conflit entre le dogme religieux et d'autres dogmes, mais un règlement entre le sang et le sang, la race et la race, le peuple et le peuple. Ce qui signifie: combat de valeur spirituelle contre valeur spirituelle". Donc il n'y a pas chez Rosenberg de genocide, comme l'affirme Raphael Lenkin "Axis rule in occupied Europe" page 81, qui arrête cette même citation à "la race et la race, le peuple et le peuple", mais il y a combat de valeur spirituelle contre valeur spirituelle, donc un règlement d'ordre spirituel.

Je me réfère à cette tendance spirituelle pour expliquer ce fait particulier au national-socialisme, que des considérations politiques raisonnables ont souvent cédé devant le pathétique de la volonté et de la foi. Ce danger a apparu moins évident chez Rosenberg. Du fait qu'il place au centre "le sol" c'est à dire la patrie, son histoire et la paysannerie, sources populaires, il reste dans le domaine des réalités de la vie. Sans en avoir peut-être conscience lui-même, il a néanmoins été soulevé par le courant.

Il s'agit de savoir comment cette

H1302 -0121

idéologie s'est manifestée dans la vie politique.

Il est évident que l'importance attachée à la volonté et à la croyance donnaient un relief particulier aux revendications politiques.

L'aspiration politique de l'Allemagne, après le traité de Versailles, tendait à restituer à la grande puissance allemande entravée la liberté et l'égalité des droits parmi les peuples. Tel était déjà le but des hommes d'Etat allemands avant Hitler. Les autres grandes Puissances avaient certaines hésitations à reconnaitre de nouveau l'Allemagne comme une grande puissance. Rosenberg lutta pour vaincre ces hésitations. Son arme était la plume. Le Tribunal m'a autorisé à soumettre comme moyen de preuve un extrait relatif aux discours et aux écrits de Rosenberg. J'ai présenté ceux-ci dans mon livre de documents No I, tome 2/. Etant donné l'abondance de ce matériel et désirant m'en tenir à l'essentiel en raison du temps limité dont je dispose, j'en suis réduit à ce que le Tribunal prenne connaissance de mon livre de documents. Je voudrais en premier lieu attirer votre attention sur les effets que ces oeuvres ont produits sur la jeunesse allemande. Je me permets de rappeler les déclarations du témoin von Schirach à ce sujet. Je repète textuellement:"

" Au cours des réunions de chefs de la jeunesse , où Rosenberg prenait la parole une fois par an, il choisissait le plus souvent des dujets éducatifs propres à former le caractère. Ainsi je me souvient qu'il a par exemple, parlé de la solitude et de la camaraderie, de la personnalitße et de l'honneur, etc..

H1302-0122

Plaidoirie

Au cours de ces réunions de chefs , il n'a pas prononcé de discours contre les Juifs. Autant que je me souvienne, il n'a pas non plus abordé la question religieuse devant les jeunes, tout au moins si je me souviens bien. Le plus souvent je l'ai entendu parler de sujets comme ceux que je viens de citer " (fin de la citation"). Effectivement l'attitude de la jeunesse allemande était meilleure qu'avant l'accession au pouvoir. L'oisiveté , mère de tous les vices, avait disparu. Le travail, l'accomplissement du devoir ,l'aspiration vers l'idéal, l'amour de la patrie et la volonté d'avancer l'avaient remplacée. Le destin a voulu qu'ici aussi la politique hitlérienne appliquât mal ces valeurs

H1302 - 0123

Je pourrais réfuter les reproches de l'accusation que Rosenberg a pris fait et cause pour une conspiration contre la paix, pour la haine des races, pour l'anéantissement des droits de l'homme, pour la tyrannie, pour le règne de l'épouvante, de la violence et de l'illégalité, pour un nationalisme et un militarisme sauvages, pour une races des seigneurs allemande: il me suffirait de renvoyer aux extraits du "Mythe du 20ème siècle", que l'accusation elle-même a présenté, comme preuve de la véracité de ses affirmations.

En présence des affirmations de l'accusation j'indique pour les réfuter les faits particuliers suivants (comme preuves) :

Pour prouver la lutte honnête de Rosenberg pour une vie en commun paisible entre les peuples je me réfère à son discours à l'Académie Royale de Rome en novembre 1932 (imprimé dans "Sang et honneur" Doc. No. Ro. 7b page 150). ROSENBERG a indiqué dans son discours de Rome l'importance des quatre grandes puissance déterminant le sort et s'est écrié: "Celui qui s'efforce sérieusement de créer une Europe composée d'un grand nombre d'Etats ayant une unité organique sans en faire un brutal aggrégat, celui-là est obligé d'admettre que les quatre grands Nationalismes nous ont été donnés par le sort, et doit s'efforcer par conséquent à réaliser la force qui rayonne de leur

H1302 -0124

âme. La destruction d'un de ces centres par une puissance quelconque n'aurait pas pour conséquence une "Europe", elle amènerait un chaos dans lequel les autres centres de la culture devraient périr. Par contre, seul le rayonnement dans les directions où les quatre grandes forces ne se heurtent pas, permettrait le développement du dynamisme de la vie créatrice d'une paix organique, et ne signifierait pas un état de contrainte comme aujourd'hui; il garantirait en même temps aux petites nations,

H1302 - 0125

une plus grande sécurité qu'il ne semble possible aujourd'hui dans la lutte contre la force élémentaire (fin de la citation).

ROSENBERG est resté fidèle à cette ligne de conduite lorsqu'il a été chef du service de l'étranger du parti. Il ne pouvait l'exprimer que par la parole. Nul témoin n'a pu certifier dans cette salle de tribunal que Rosenberg ait eu de l'influence sur la politique étrangère réelle, qu'elle ait été dirigée par Neurath, par Ribbentrop, par Goering ou par Hitler lui-même. Son nom n'a été mentionné ni dans les affaires autrichiennes, ni tchèques, ni polonaises, ni russes. On ne lui a jamais fait le reproche d'avoir participé aux guerres d'agression. On le plaça partout devant le fait accompli. Il ne reçut sa mission dans la guerre contre l'Union Soviètique que lorsque la guerre contre la Russie était devenue une possibilité presque certaine. Il n'a pas poussé à la campagne de Norvège, mais a transmis des communications personnelles conformément à son devoir.

En ce qui concerne les discours et les écrits de Rosenberg au sujet de la politique étrangère générale, il défendait l'annexion des Autrichiens, exclus du Reich par la force, en se basant sur le droit des peuples à la libre disposition d'eux-mêmes, droit proclamé par les Alliés. La révision de Versailles était une exigence de l'équité contre la violation du traité du 11-11-1918. La repré-

H1302 - 0126

sentation de l'Armée devant le non-désarmement des autres était une défense de l'égalité des droits promise solennellement. Ce n'est pas, légitimement, l'affaires des autres peuples, de défendre avec une énergie particulière, les droits de vivre du peuple allemand, ainsi que l'a dit à Rosenberg Adolf Hitler personnellement, mais le devoir de la nation allemande elle-même. Elle avait besoin, pour cela, d'une unité forte, du triomphe sur toute discorde sociale et d'une Armée, ce qui, tout ensemble, aurait rendu de nouveau l'Allemagne capable de conclure des alliances.

H1302-0127

Tels étaient les points déterminants qui décidèrent aussi Rosenberg.

Je passe ensuite au reproche de la haine de race. Les opinions de Rosenberg en matière raciale s'appuyaient sur les recherches raciales de savants internationaux. Rosenberg a déclaré à plusieurs reprises - je me réfère encore une fois au livre de documents I, vol. 2 - que ses exigences en matière de politique raciale n'étaient pas motivées par le mépris mais par l'estime." L'idée morale directrice d'une explication de l'histoire mondiale selon les lois de l'hérédité s'applique à notre temps et à notre race; elle s 'accorde parfaitement avec le véritable esprit du mouvement eugéniste moderne envisagé du point de vue patriotique, c'est à dire le maintien et le développement des meilleures forces héréditaires spirituelles , morales , intellectuelles et corporelles au bénéfice de la patrie; c'est le seul moyen d'assurer à nos institutions la perénnité". Ces paroles représentent l'idée directrice de ses exigences; toutefois elles n'émanent pas de lui mais d'Henry FAIRIELD, Osborn, professeur à l'Université de Columbia, à propos de l'oeuvre de son savant collègue Madison GRANT: " Le déclin de la grande race". Ces recherches conduisirent dans d'autres Etats, bien avant le troisième Reich, à des mesures législatives d'eugénisme et à la loi américaine sur l 'immigration en date du 26 mai 1924, dont le but était d'endiguer fortement l'immigration provenant de l'Europe méridionale et orientale et de favoriser par contre celle provenant de l'Europe septentrionale et occidentale.

H1302 - 0128

Plaidoirie

L'accusé Rosenberg se préoccupait aussi de rendre le peuple allemand et même la race aryenne, plus forts et plus fermes dans le domaine spirituel. C'est à cette lumière qu'il invite à considérer son idéologie, avant tout celle du "Mythe du 20ème siècle". En proclamant l'importance de la race en histoire, il ne se référait pas - je le fais encore remarquer - à un mépris racial, mais bien à un examen, à une estime de la race, et c'est au seul peuple allemand qu'il demandait de reconnaitre l'idée raciale, non aux

H1302 - 0129

autres peuples. Il a considéré les peuples aryens comme des peuples qui ont mené l'histoire. Et si, ce faisant, il a sous-estimé la valeur d'autres races comme la race sémite, il n'a tout de même pas pensé au seul peuple allemand lorsqu'il chantait les louanges de la race aryenne: il a pensé aux peuples européens en général. Je renvoie à son discours prononcé à Rome en novembre 1932.

Je demeure dans le cadre de la vérité historique en rappelant que l'anti-judaisme n'est pas une invention du national-socialisme. La question juive est depuis des millénaires la question étrangère mondiale. Tissée d'élèments irrationels, elle n'est pas compréhensible du point de vue humain. ROSENBERG était un antisémite convaincu et il a exprimé, par écrit et oralement, sa conviction et ce sur quoi il la fondait. J'ai déjà fait ressortir que même des personnalités aussi différentes que celles de von PAPEN , von NEURATH et LAMMERS s-étaient ralliées à l'opinion que, dans toute la vie publique, l'élément juif mettait une telle note étrangère qu'il fallait en arriver à un changement. La situation concrète, les faits selon lesquels les Juifs d'Allemagne s'entendaient à répondre aux attaques selon la loi du talion, envenimèrent le combat antisémite avec la prise du pouvoir.

J'ai voulu présenter au tribunal un florilège sanglant des attaques littéraires juives dirigées alors contre le sentiment national, le Tribunal a repoussé cette demande comme dénuée d'importance puisque ces assertions n'ont pas été objet de l'audition de preuves, je ne puis en parler. Mais on est injuste envers ROSENBERG quand on prétend qu'une haine aveu-

H1302 -0130

Dr No
Plaidoirie

gle envers le peuple juif l'a poussé dans la voie de cette polémique contre les Juifs. Il s'appuyait sur des faits concrets prouvant l'activité désagrégeante des Juifs.

Il semblait que devait se réaliser le programme du parti selon lequel les Juifs devaient être soumis à une législation large en faveur des étrangers.

H1302 - 0131

Sans doute Goebbels a-t-il autrefois mené toute une journée le boycottage des magasins juifs. Mais Rosenberg a déclaré à l'occasion de l'anniversaire du traité de Versailles dans son discours du 28 juin 1932 dans la salle des séances du Reichstag à l'Opéra Kroll : il n'est pas nécessaire que dans la capitale du Reich 74% des avocats soient Juifs et que les hopitaux de Berlin aient de 80 à 90% de médecins juifs, 30% d'avocats juifs suffiraient à Berlin. Dans son discours au congrès du parti en septembre 1933 Rosenberg a encore déclaré à ce sujet, je le cite: " Le gouvernement allemand a d'une manière chevaleresque excepté des pourcentages réglementaires les Juifs qui ont combattu sur le front pour l'Allemagne ou qui ont perdu un fils ou un père à la guerre" (Doc. Ros. 7 b supplément, dossier I, page 153 a). Dans son discours à l'Opéra Kroll, Rosenberg a expliqué justifier ces mesures qu'il ne s'agissait pas ainsi de discriminer tout un peuple, mais qu'il avait été nécessaire que notre nouvelle génération allemande, qui avait connu la faim et la mendicité durant des années, se remit dorénavant au travail et mangeât à sa faim. Mais malgré son opposition acharnée contre la juiverie, il n'a pas voulu une extermination de la juiverie mais il préconisait comme but proche la solution qui consistait à ne pas considérer les Juifs comme des citoyens au point de vue politique, c'est-à-dire de soumettre les Juifs au droit des étrangers et à la protection des étrangers. Il a accordé ainsi aux Juifs une participation par pourcentage aux professions non politiques, participation qui a toujours dépassé de plusieurs multiples le pourcentage du peuple juif dans la population allemande. D'ailleurs son but lointain était avant tout l'émigration des Juifs en dehors des pays habités par les peuples aryens. Il ne comprend pas

H1302 - 0132

du tout quelle grande perte une telle émigration constituerait pour les peuples aryens eux-mêmes sous les rapports culturel, économique et politique. Mais il faudra toujours lui accorder qu'il pensait qu'une telle émigration des Juifs serait utile aux juifs eux-mêmes, parce qu'ils seraient enfin libérés de toutes les persécutions antisémites et parce qu'ils

H1302 - 0133

pourraient vivre ainsi unis sur leur propre territoire et poursuivre sans empêchements leur vie propre.

La terrible tournure que la question juive a prise sous Hitler et que celui-ci justifiait comme une réaction contre la politique des émigrants, personne ne la déplore davantage que Rosenberg lui-même, qui se fait à lui-même le reproche de n'avoir pas protesté de la même facon contre l'attitude de Hitler, Himmler et Goebbels que contre l'action de Koch en Ukranie. Rosenberg n'hésite pas à déclarer que la proposition qu'il a faite à Hitler, de fusiller non pas 100 Francais mais 100 Juifs en représailles pour les assassinats continuels de soldats allemands, a été, malgré sa croyance dans le bien fondé formel de cette mesure, une injustice née du sentiment du moment, parce qu'en considérant les choses d'un point de vue purement humain, les conditions de base d'une telle proposition, c'est à dire une participation active des Juifs en question, manquaient. Je suis revenu encore une fois sur ce cas parce que c'est à mon avis le seul cas où Rosenberg a souhaité des représailles exercées par la mort de Juifs. Par contre il faut insister avec beaucoup de fermeté sur le fait qu'il n'existe aucune preuve du fait que Rosenberg a été au courant de l'extermination de 5 millions de Juifs. L'accusation lui reproche d'avoir préparé en 1944 un congrés antisémite international, que seuls les évènements de la guerre ont empéché de voir le jour. Quel sens aurait pu avoir un tel

H1302 - 0134

Dr No.
Plaidoirie

congrés si Rosenberg avait su que la majorité des Juifs avaient été exterminés en Europe ?

+

ROSENBERG n'avait aucune confiance dans la démocratie parce qu'elle apportait en Allemagne un grand morcellement dans les partis, de très fréquents changements de gouvernement et parce que finalement elle rendait impossible la formation d'un gouvernement capable de travailler. Il n'avait en outre aucune confiance

H1302 - 0135

dans la démocratie, parce que les puissances démocratiques en dehors de l'Allemagne n'appliquaient pas leurs principes démocratiques dans bien des cas où ils auraient joué en faveur de l'Allemagne par exemple en 1919 au sujet de la volonté de rattachement exprimée par l'Autriche et plus tard lors du plébiscite en Haute-Silésie. Mais Rosenberg ne se tournait pas pour cela vers la tyrannie. Dans son explication, page 46, concernant le 25ème point du programme du parti, il a dit à ce sujet : "Ce pouvoir central, - il veut dire celui du Fuehrer, - doit maintenir à titre consultatif les représentations du peuple ainsi que les chambres professionnelles sorties de la vie organique" (Livre de doc. III, page 6, Doc. Ro. No.34). Et dans son discours à Marienburg le 30 avril 1934, intitulé "l'Ordre public allemand", il déclarait : l'Etat national-socialiste doit "être une monarchie reposant sur une base républicaine... A ce point de vue, l'Etat ne devient plus une fin en elle-même à diviniser, ni le chef de l'Etat un César, un Dieu ou un représentant de Dieu" (Recueil de doc. I, page 131, Doc. Ro. No. 7a).

Dans le discours sur "le Droit allemand" du 18.12.1934, ROSENBERG a affirmé : "A nos yeux le Fuehrer n'est en aucun cas un chef tyrannique" (Recueil de documents I, page 135, Doc. Ro. No. 7a). Ce n'était que par de telles déclarations qu'une protestation contre l'évolution vers la tyrannie était possible.

H1302 - 0136

L'évolution est passée au-dessus de Rosenberg et a dégénéré. Rosenberg l'a appris lui-même comme ministre de l'Est. Rosenberg était justement un idéaliste, mais il n'était pas l'homme sans scrupules qui poussait l'Etat ou le Fuehrer au crime. C'est pourquoi je ne crois pas exacte l'accusation portée contre lui par Mr Jackson (page 8), accusation selon laquelle Rosenberg aurait appartenu aux hommes qui ont été en Allemagne "des symboles de la haine de race, de la domination de la terreur et de la violence, de la démesure et de la cruauté de la puissance".

H1302 - 0137

si l'on parcourt les écrits de Rosenberg on y trouve au contraire des déclarations et des opinions qui donnent une impression de parfaite tolérance. Il dit, par exemple dans son "Mythe", page 6I0, en parlant de l'Eglise nationale :

"Une église allemande ne peut annoncer un dogme de contrainte auquel chacun de ses fidèles devrait croire sous peine de perdre son salut éternel"!

Dans le discours,"Idéologie et Etude de la foi" tenu le 5 novembre I938 à l'Université de Halle-Witteberg, il réclamait la tolérance envers toutes les confessions, en demandant un "profond respect pour toute croyance sincère"(Livre de documents I, page I56, Doc. N°Ro 7c) et dans ce discours Pour la liberté de penser allemande : (Un die deutsche güstesfreiheit") des 6.7.I935 il intervenait aussi pour la liberté de conscience. Livre de documents I, page I40, Doc.N°Ro,7a) Aucun document n'a été présenté qui contint une demande de poursuite pénale formulée par Rosenberg contre un de ses nombreux adversaires idéologiques, bien que leurs attaques violentes contre ses opinions eussent facilement pû l'y pousser.

On a également relevé contre Rosenberg l'accusation de militarisme et de "soldatisme". Rosenberg était en fait un admirateur de l'état militaire et de la vie héroïque du soldat, mais aussi de la vie paysanne considérée comme base de la nation. Il soutenait d'une part la création d'une armée populaire d'abord vis à vis de l'étranger pour faciliter les possibilités d'alliances de l'Allemagne et d'autre part vis à vis du pays lui-même pour faciliter les possibilités d'entraînement et d'éducation physique du peuple. Mais il se défend d'avoir pensé à une conquête du monde. Je puis à ce sujet insister sur son discours. Pour l'importance de l'Allemagne aux yeux du monde" (Un Deutschhnds Weltgeltung") du 30.I0.I933. Il y

H1302 -0138

offrirait, à la suite du départ de l'Allemagne de la Société des Nations, une entente pacifique à la Russie soviétique. (Sang et Honneur" (Blut und Ehre") Livre de documents I, page I47). Je cite ce passage parce qu'il prouve également que le National-socialisme ne voulait pas s'immiscer dans les affaires des autres Etats: "Nous sommes prêts à tout moment à maintenir des relations parfaitement correctes avec la Russie Soviétique parce que, bien, entendu, nous ne voulons pas nécessairement transposer une idéologie sur les plans de la politique extérieure et des relations entre les Etats".

H1302-0139

Et dans le même discours il souligne que l'adhésion à une idéologie qu'il nomme science des races "n'est pas un appel à la haine des races, mais un appel à la considération des races". "Sang et Honneur" page 377).

Monsieur Jackson a appelé le nationalisme de Rosemberg un nationalisme "sauvage". Il était passionné. Mais Rosemberg voulait justement éviter par là au peuple une lutte des classes qui menaçait sa vie et, de plus, il faut dire, pour être bien compris, qui apparait comme un phénomène psychique de compensation comme c'est généralement le cas chez un peuple vaincu. De plus depuis toujours l'Allemagne était exposée au centre de l'Europe à tant de dangers politiques et militaires que les milieux militaires allemands, surtout après l'occupation de la Ruhr en 1929, ne pouvaient pas ne pas être particulièrement sensibles au point de vue national. En tant qu'Allemand de la Baltique il avait été élevé dans un sentiment national qui attendait plus de son affirmation militaire et de son éducation militaire nationale que des déceptions que lui avaient apportées jusqu'à présent les négociations internationales. Il était toujours prêt à une entente sur la base d'une représentation de droits égaux (Doc.N° 003-PS, U.S.A.-603)

On a en outre toujours reproché à Rosemberg son anti-christianisme et son néopaganisme. Sans doute cette accusation n'a pas été élevée pour ses principes, mais par suite des persécutions de la religion chrétienne sous toutes ses formes qui en sont le résultat. Rosemberg était un adversaire du christianisme sous les formes historiques qu'il a eues jusqu'aujourd'hui, dit-il, comme du judaïsme. Il voulait à la place du christianisme

H1302 - 0140

une certaine notion religieuse idéaliste, sociale et populaire qui aurait été une émanation du sang et du sol. Il a de ce fait attaqué par ses idées le christianisme et le judaïsme et espéré que les Eglises chrétiennes seraient appelées à se désagréger du peuple allemand, mais ce qu'il faut toujours de nouveau reconnaître à l'actif de Rosemberg, c'est qu'il n'a pas provoqué de persécutions violentes.

H1302-0141

Il a mené cette lutte par l'esprit. Ici encore, de même qu'il réclamait la liberté de conscience pour lui il a défendu la liberté de conscience des autres, et a souligné qu'avec son "mythe" et sa nouvelle religiosité il ne cherchait pas à égarer ceux qui croient en l'Eglise mais qu'il voulait procurer une nouvelle discipline intérieure à ceux qui avaient perdu la foi religieuse.

L'expression "race des seigneurs", autant que je sache, n'apparaît nulle part dans les écrits de Rosenberg, parce qu'elle ne s'intègre pas à l'idéologie de Rosenberg, qui est issue de la race en tant que règle générale. Rosenberg, pour cette raison, ne parle des races nordique, méditerranéene dinarique que par rapport à des races biologiquement distinctes, non pas, donc, avec l'idée d'une hautaine évaluation de valeurs, mais dans le sens des réalités raciales, dans le sens d'un hommage rendu à <u>toute l'humanité européenne.</u>

En ce qui concerne le programme du parti, ROSENBERG, contrairement aux affirmations de la défense, ne l'a pas établi. Comme tant d'autres choses, la signification et l'effet du programme du parti ont été surestimés et exagérés. Une des premières actions du Gouvernement national-socialiste a été d'établir un programme de reconstruction, dont l'accusé FUNK a dit que presque tout autre gouvernement libéral ou démocratique aurait pu l'accepter également. Plutôt que de briser la

H1302 - 0142

la servitude du capitalisme, on réclame le rétablissement d'une saine économie d'argent et de crédit.
Je pourrais encore citer une série d'exemples, notamment le programme du droit d'étranger pour les Juifs, qui n'a pas été exécuté. Par la suite d'ailleurs, le programme du parti n'a été suivi ni positivement, ni négativement. On s'est contenté de gouverner, comme dans d'autres pays, en se conformant aux nécessités du moment. Toute l'idéologie du journaliste et de l'écrivain ROSENBERG, s'exacerbe et constitue selon l'accusation - une menace pour

page 77 suite (fin)

H1302 - 0143

la paix du fait que Rosenberg avait été chargé par le Fuehrer de superviser l'ensemble de l'éducation et de la formation idéologiques du NSDAP. Comment a-t-il été amené à recevoir ces fonction, et qu'en est il ?

Partant de ses expériences précédentes dans le travail d'éducation du parti, le chef d'organisation du parti demanda à Rosenberg s'il ne voulait pas se charger de la préparation spirituelle générale. Rosenberg y consentit, si tel était le désir du Fuehrer.Là-dessus Hitler, le 24.1.1934, le nomma chef du service en question. C'était un bureau du parti, qui n'avait aucun rapport avec l'école (connue on le suppose à tort). Le service n'avait nullement le droit de donner des instructions aux services d'Etat, toute correspondance éventuelle avec ceux-ci devait même passer par la chancellerie du parti. Le droit d'interdire des livres, etc, n'était pas prévu non plus. Même le droit de donner des instructions au parti n'existait pas, d'autant plus que les dirigeants de l'enseignement des organisations se trouvaient également placés sous les ordres de REICHSLEITER (SA, SS, Jeunesses hitlériennes) Dès le commencement, Rosenberg n'a donc pas conçu son travail comme celui d'une police spirituelle, mais comme étant destiné à exécution et à unification, comme le point central de l'indication et de l'expression de la force de persuasion et de l'initiative objectives et personnelles.

Dans les "Gauen" il ne possédait pas de bureaux, même pas de représentants spéciaux; il reconnaissait le chef de l'éducation du Gau en même temps comme son délégué afin d'avoir

H1302 -0144

Dr No
Plaidoirie

malgré tout une liaison avec l'éducation pratique dans les campagnes.

Le service eut à surveiller, avec le temps, bien des choses, mais au début son importance resta limitée.

Il se divisa en différentes sections de travail: éducation et enseignement proprement dits, activité littéraire sciences intellectuelles, culture et problèmes généraux. A-fin de recueillir l'expérience acquise, Rosenberg convoquait environ deux fois par an ce qu'on appelait la "communauté de travail pour l'éducation du mouvement général".

-78-suite et fin

H1302 - 0145

Les délégués à l'éducation auprès de la direction politique et des différentes organisations y étaient représentés. Ils rendaient compte de leur travail et formulaient leurs désirs. S'inspirant de ces désirs, Rosemberg a alors fait de nombreux exposés dans les "Gau", sur des sujets appropriés, il a également confié ces questions à ses collaborateurs et à toutes les organisations. Ce sont ces deux conférences de l'éducation que l'accusation a citées (Procès-verbal p. 2265), à cause de leur prétendue "vaste influence sur les écoles communautaires", comme étant le signe d'une activité criminelle. Le travail exécutif généraltrouve surtout son expression dans les périodiques publiés par les bureaux du service de Rosemberg. Avant tout dans les "Cahiers mensuels nationaux-socialistes", dont le contenu, après 1935 s'est fait toujours plus polémico-politique, à propos de questions d'ordre historique, culturel et scientifique. "L'Art dans le Reich allemand" a pris une importance particulière; cette revue, sans aucune analyse, se bornait à présenter le mieux possible les plus belles oeuvres de l'art contemporain. La "Science des Livres" publiait tous les mois une vue d'ensemble des livres et de l'activité littéraire. La revue mensuelle "Musique" s'occupait surtout de l'art sérieux, cultivant les classiques allemands, sans parti-pris toutefois envers les nouveaux-venus. La revue "le Patrimoine allemand" rendait compte des recherches préhistoriques, tandis que le "Folklore allemand" était consacré au théâtre, à la chanson populaire, aux moeurs régionales. "La Dramaturgie Allemande" étudiait les problèmes et les tendances du théâtre contemporain.

En outre, il y avait des expositions spéciales consacrées

H1302 - 0146

à l'oeuvre de grands artistes, organisées dans le palais des expositions de Rosemberg à Berlin, et des expositions de livres dans différentes villes.

Il n'est pas du tout exact, comme l'a déclaré ici l'accusation, que Rosemberg ait usé de ses fonctions pour semer la haine. La part essentielles de tout son travail, après 1933 a été consacrée à

H1302 -0147

approfondir et à aider largement les nouveaux talents réels. Le caractère polémico-politique de son activité s'est presque entièrement effacé au cours de ces 7 années. S'il n'y avait pas de difficultés de langue, on devrait loyalement s'efforcer d'établir, en parcourant ces revues et ces discours, si Rosenberg s'adressait à la jeunesse ou aux techniciens, aux professeurs, aux juristes, aux travailleurs, aux professeurs, aux femmes, à des réunions de recherches historiques et de la Société Nordique.

Les chefs de ses bureaux ont favorisé la publication ou la création d'oeuvres de valeur: classiques de la musique, histoire des races allemandes, ouvrages de politique internationale, évolution de la demeure paysanne, etc. Dans les jours tourmentés que nous vivons, on veut tout ignorer de cet aspect du travail d'une vie, je ne fais d'ailleurs que l'effleurer, mais je souligne qu'à partir de 1933 il est apparu de plus en plus comme la part la plus importante de l'oeuvre de Rosenberg, et qu'il dénote son intention de consacrer entièrement sa vieillesse à l'étude et aux recherches scientifiques et culturelles. J'en reparlerai brièvement par la suite.

S'opposant à un jugement d'abord nécessaire puis mesquin, selon certains, Rosenberg parlant aux universités de Halle et de Munich a défendu aussi bien le droit de traiter les nouveaux problèmes de notre époque que l'indépendance de la pensée scientifique. Il a déclaré que "nous devons nous sentir les frères spirituels de ces hommes qui, au Moyen-Age, ont élevé le drapeau de la recherche libre" (Livre de document I, page 134). Dans une déclaration officielle, il s'est élevé contre les ten-

H1302 - 0148

tatives faites en vue d'identifier certaines théories scientifiques et physiques avec le parti, en dénonçant cette menace de sectarisme. "Ce n'est pas la tâche du mouvement national-socialiste", a-t-il dit dans un discours sur Copernic et Kant, prononcé le 19.2.1939","que d'imposer à la science des prescriptions quelconques comme étant nécessairement liées à notre idéologie"; (livre de doc. I,page 173)

H1302-0149

Lorsqu'apparurent - en présence de l'impulsion culturelle d'ailleurs louable donnée par le Front Allemand du Travail (DAF) - des courants tendant à obtenir la quantité des chiffres maxima de visiteurs, etc... il se prononça sans ambages pour l'affirmation de l'individu. Il en finit avec cette recherche du nombre dans un discours adressé à la jeunesse par les mots: "On ne peut pas livrer de l'Art et de la culture en confection de grande série comme dans un magasin à bon marché" (Livre Doc. I, page 155). Si on lui reproche en ce cas d'empoisonner la jeunesse, il demande par contre, (Livre Doc. I page 161) la compréhension instructive de tous ceux qui ont la charge des jeunes et refusent ici nettement de donner des ordres sur le terrain spirituel.

A l'encontre de tout collectivisme, il inculque à la jeunesse comme on l'a déjà dit - à côté de la camaraderie, l'affirmation de l'individu et le droit à l'isolement. Lorsque - se basant sur quelques faits vécus - de nombreuses voix critiques s'occupèrent du corps enseignant, ROSENBERG craignit de voir s'élever une discrimination générale de la profession. En deux discours, il prit position contre ce danger. A une grande réunion en octobre 1934 à Leipzig, et à la journée de l'union du corps enseignant national-socialiste à Beyreuth (Livre Doc. I page 162) il déclara que le mouvement national-socialiste defendra aussi bien l'honneur du corps enseignant, qu'il a défendu des autres professions. Par ces courtes remarques je tiens à exprimer que ROSENBERG a défendu, comme régulateur et rectificateur spirituel tout à la fois les valeurs culturelles nobles et le droit de la personnalité par la conviction de son attitude et de ces arguments. Dans le parti, ce n'était un secret pour personne qu'il y avait dans cette efficacité une profonde

H1302 - 0150

divergence avec le Ministre de la Propagande. De prime abord, ROSENBERG avait considéré comme un malheur d'avoir réuni en un ministère la culture et la Propagande. Pour lui, l'art était une conviction, la propagande: une tactique de la vie courante.

H1302-0151

On ne pouvait d'abord changer cet état de choses, et Rosenberg souligna extérieurement son attitude par le fait qu'il ne participa à aucune des séances annuelles de la Chambre Culturelle du Reich dans le solide espoir de voir triompher un jour une autre opinion.

Beaucoup de ce qu'a dit Rosenberg n'a pas manqué son effet et a évité bien des erreurs. Le plus important de ce qu'il affirmait n'est pas arrivé à percer parce que les pouvoirs législatif et exécutif de l'Etat reposaient dans d'autres mains qui finalement de par les conditions créées par la guerre, -et malgré tant d'esprit de sacrifice détermineront non pas le développement de l'idée national-socialiste, mais celui de sa dépravation.

Il se montra que les bases pour la formation idéologique du parti étaient insuffisantes; ainsi, dés 1935 environ, on chercha à créer un centre sérieux de recherches et d'études. On imagina sous le nom "d'Ecole Supérieure" une institution qui devait prendre la forme d'une Académie. Rosenberg considéra cette création comme un devoir de son âge. Etant donné que la fourniture de moyen d'études et le choix des personnes demandaient des années, le Fuehrer chargea Rosenberg à la fin de Janvier 1940, de continuer les travaux préliminaires commencés dans le cadre d'une mission officielle, contrairement à ce qu'affirme l'accusation (Procès-verbal page 2266). Cette Ecole Supérieure n'avait donc rien à voir avec "l'Etat-major spécial Rosenberg" -qui n'était même pas encore projeté alors-.

H1302-0152

La morale : base de l'accusation -

M.Justice Jackson a exprimé dans son discours fondamental du 21.II.1945, le désir que ce procès puisse être considéré par les générations futures comme la satisfaction de l'aspiration humaine à la justice. M.Jackson a déclaré en outre qu'il portait accusation à cause d'un comportement qui parce qu'il était prémédité, était criminel dans le sens moral et légal. Dans son rapport du 7 juin 1945 Mr.Justice Jackson a indiqué en outre que dans ce procès, ces actes devaient être punis depuis toujours ont été considérés comme des crimes et que toute législation civilisée désigne comme tels- Le problème le plus délicat, la plus haute mission et la plus grande responsabilité du tribunal se concentrent en ce seul point : qu'est-ce que la justice dans ce procès ?

Nous n'avons pas de code, nous n'avons même pas des notions de morale bien déterminées sur les relations de paix et de guerre entre les peuples, si étrange que cela puisse paraître... C'est pourquoi l'accusation a du se contenter de généralités: "Conception du droit civilisée", "conception traditionnelle de légalité", "conception du droit appuyée sur le bon sens en ce qui concerne la justice", elle a parlé de "lois humaines et divines" (Mounnier le 7.2.1946, Prot P.3981); la convention de la Haye se réfère dans son introduction aux "lois de l'humanité" et aux "exigences de la conscience publique. La base de la justice, c'est sans aucun doute la moralité, la morale, si donc, nous voulons rechercher ce qu'est le mal parmi les peuples, ce qui s'oppose à cette idée du droit international qu'est la justice parmi les peuples, il nous faut orienter notre question vers la moralité.

H1302-0153

On répondra : est moral, ce que notre conscience nous désigné comme tel. Mais quelle est la raison première de la distinction morale ; la joie et le bonheur de l'individu, ou le progrès, la perfection, l'existence de l'individu, d'uh peuple, de l'humanité, ou la vertu, ou le devoir ? Comment reconnaitrai-je le bien du mal ? par intuition ou par expérience, ou par doctrine autoritaire ou religieux ? Qu'est-ce qui est bien ou mal dans les agissements de l'Etat, qu'est-ce qui est bien ou mal dans les relations des Etats et des peuples entr eux ? Il y a t-il une différence entre morale publique et morale privée ? L'Etat peut-il faire mal ?L'humanité tâtonnante a reçu de St-Augustin en passant par Machiavel, Nietzsche, Hegel, Tolstoï et les pacifistes, les réponses les plus diverses à ce sujet. De plus : existe-t-il des lois morales bien déterminées depuis les temps les plus reculés ou bien l'évolution des idéaux des peuples a-t-elle amené aussi une évolution de la morale ?Qu'en est-il aujourd'hui ?

J'ai déjà dit qu'à mon avis, la guerre elle-même est bestiale et constitue un crime de l'humanité contre elle-même et contre les lois de la vie, Mais c'est une question toute différente que de savoir si cette conviction a déjà pénétré la conscience de l'humanité. Nous nous sentons au-dessus de la morale des autres peuples et des autres époques et nous nous étonnons par ex. que les meilleurs représentants de la moralité grecque tels que Platon et Aristote admettent très bien l'exposition d'enfants et l'esc lavage, ou qu'aujourd'hui encore, dans certaines parties de l'Afrique orientale, ce soient le pillage et le meurtre qui donnent à un homme le cachet de l'héroïsme ; d'autre part on peut absolument concilier avec la conception de la morale que nous avons aujourd'hui le fait, que pendant la guerre, des centaines de milliers d'hommes soient tués et que les biens de la prospérité et de la culture humai. soient anéantis. <u>Cela ne passe pour être mal ni dans le sens moral, ni dans le sens légal.</u>

H1302-0154

Si l'accusation reproche donc à l'accusé d'avoir mal agi dans le sens moral ou légad, il lui appartient de convaindre le tribunal par l'exposé des conditions exigées pour la condamnation des accusés à la suite des crimes commis, car, d'après la morale internationale existante, tuer quelqu'un en temps de guerre n'est pas un meurtre au sens de la législation pénale et d'ailleurs, les mesures prises par un Etat souverain en temps de guerre ou en temps de paix n'ont jamais été considérés comme des délits au jour de ces législations ou comme des actes immoraux punissables pour la conception qu'à l'humanité civilisée du droit.

Le christianisme dit qu'il faut rendre le bien pour le mal et aimer son ennemi; depuis 2.000 ans c'est une religion universelle, mais beaucoup de fous sourient aujourd'hui encore, lorsqu'on veut appliquer ces principes aux relations des peuples entre eux.

Le ministère public veut satisfaire le désir de l'humanité de faire enfin peu à peu des progrès dans cette direction, et il essaie de faire naître de ce procès des "règles évidentes" mais il commet l'erreur de vouloir faire des "conceptions traditionnelles de légalité" et des lois pénales civiles, le contenu de la conscience publique qui n'existe pour ainsi dire plu et qu'on ne peut maintenant demander aux accusés d'observer.

Il est exact sans doute, qu'aujourd'hui se produit un revirement dans la pensée morale de l'humanité, une Genève nouvelle de la morale des peuples, et que le procès devant le Grand Tribunal signifie un pas en avant dans ce monde nouveau - Mais on peut se demander à mon avis, s'il est juste d'ancrer ainsi une nouvelle justice dans la conscience de l'humanité, de faire des accusés un exemple.

H1302-0155

Il est facile de parler de lois humaines et divines, ou bien des exigences de la conscience publique, mais nous tombons dans le plus grand embarras, lorsqu'il s'agit de répondre à cette question: de quelle nature est la morale privée, qu'enbloge-t-elle, quand une action est-elle immorale d'après la morale privée? Dans leur désarroi, les uns se raccrochent au bien et au mal, à la religion; d'autres sont déniaisées par l'expérience et l'éducation; d'autres vond chercher des explications auprès des philosophes.

De plue en plus, l'Etat s'est mis à prendre les rênes de l'éducation morale de ses citoyens, non seulement au moyen des lois pénales, mais encore au moyen de"l'éducation politique" ou de quelque nom dont vous vouliez l'appeler. Non seulement l'Etat national-socialiste, tous les Etats autoritaires du monde eux aussi, marquent un gros point d'avance sur les Etats libéraux: ils ont bien enfoncé dans la tête de leurs cotoyens des principes moraux qui sont de nature privée et publique. Ils se sont faits les héros de valeurs morales suprêmes telles que la loyauté, l'honneur et l'obéissance. Il s'en suit, pour les citoyens considérés isolément, une plus grande facilité de réflexion sur la morale privée et publique, et, marqués d'une certaine empreinte à l'égard de ces valeurs suprêmes, ils se sentent vis-à-vis d'elles marqués d'obligations précises. Le peuple allemand, que des explications belliqueuses continuelles et des secousses religieuses ont rendu las et résigné, a suivi volontiers le national-socialisme lorsqu'il a fait de son éthique un credo; il s'est lui aussi lancé dans l'incertain, non dans l'idée d'apprendre ainsi comment tromper les hommes les réduire en esclavage, les voler, les tuer, les martyriser

H1302-0156

(cf. MOUNNIER, procès-verbal du 7/2/1946, page 3983), mais parce que, dans sa détresse matérielle et spirituelle, il avait besoin de s'élever moralement, de s'élever jusqu'à une autorité morale, et que rien d'autre ne lui était offert, surtout pas par une conscience mondiale libérale qui n'a pas su faire passer le principe humanitaire dans le domaine des réalisations.

H1302-0157

Tes conceptions éthiques nazies furent enseignées aux Allemands comme le summum bonum, le souverain bien, et ils ont cru cette notion morale et bonne. Le national-socialisme est alors entré en conflit non seulement avec les idéologies mais encore avec les moyens d'action matériels d'autres Etats, parce qu'il ne pouvait trouver la formule qui résumât non seulement le perfectionnement du peuple allemand et sa vie, mais encore les intérêts vitaux et la justice pour tous les peuples du monde. Vouloir, à partir d'une notion éthique nationale aussi insuffisante, même en admettant qu'elle ait beaucoup dévié, machiner un complot, un acte punissable, est déjà, me semble-t-il, impossible parcequ'il n'y a pas encore de morale internationale à peu près unanimement reconnue, que l'égoïsme national illimité n'était pas encore détrôné et ne l'est pas encore comme ressort moral suprême de l'Etat.

On m'objectera : Vous autres Allemands, vous n'aviez qu'à penser et à agir d'après la doctrine de votre grand philosophe Kant, d'après l'impératif catégorique : agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse être érigée à chaque instant en principe de législation universelle-vous auriez alors pu et dû reconnaître que la doctrine nazie n'était pas viable du point de vue moral.---- A cela je répondrai avec le grand philosophe anglais Locke, parlant du bien et du mal("Essay Concerning Human Understanding" t. II, ch. XXVIII, par.6f)" Dieu a fait en sorte que certaines façons d'agir amènent le bonheur général, soutiennent la société et récompensent celui même dont elles découlent. L'homme s'en aperçoit et en fait une règle pratique. A cette règle sont liées des récompenses et des peines particulières, venant soit de Dieu (récompense et peine d'une importance et d'une durée infinie dans l'au-delà) soit des hommes (peines légales,

H1302-0158

approbation en condamnation sociale, perte de l'honneur), ces biens et ces maux n'étant pas le résultat et la suite naturelle des actions, les hommes, alors, se réfèrent à ces règles ou lois, c'est-à-dire aux lois divines, aux lois de l'Etat, à celles de la tradition ou du jugement privé, et ils jaugent leurs actions d'après ces mesures; ils apprécient la valeur morale de leurs actions d'après leur conformité avec les règles. Du point de vue moral, le bien et le mal ne sont donc que la conformité ou la non-conformité de nos actions responsables avec une loi qui nous indique, à travers la volonté et la puissance du législateur, ce qui est bien et ce qui est mal."

Le bien et le mal n'ont donc jamais été et ne sont encore aujourd'hui que ce que l'autorité veut ou ne veut pas.

Depuis des siècles, le christianisme n'a pas inculqué aux seuls Allemands, mais bien à tous les peuples du monde ce principe : "Tout homme est soumis à l'autorité qui a pouvoir sur lui. Et l'autorité ne se meut pas en marge de la conscience et de la morale tant que des règles juridiques, des commandements précis et des convictions juridiques irréfutables ne s'opposent pas à l'épanouissement de l'égoïsme national.

Le souverain bien (summum bonum) en morale internationale, n'a pas encore reçu de caractère obligatoire par un statut officiel; aucune nation ne fait autorité en matière de communauté des peuples. Au lieu de nous livrer ses réflexions sur la morale et la criminalité privées, l'accusation aurait du nous exposer les principes et critères adoptés par elle comme droit coutumier en international, mais elle ne l'a pas fait.

H1302-0159

Mais ainsi je dois considérer le point de vue du Ministère Public au sujet de la responsabilité personnelle des hommes d'Etat réalisateurs comme une philosophie complètement nouvelle et dangereuse dans ses conséquences.

Abstraction faite des abus commis par quelques uns, et qui ne satisfont pas la morale la plus élémentaire, les conceptions morales du national-socialisme et les actes qui en résultent, pour autant qu'ils sont l'expression de la morale nationale-socialiste, ne représentent pas une cause qu'un Forum humain puisse juger, mais un évènement de l'histoire mondiale. La "destinée et la faute" de l'accusé Rosenberg ne sauraient pas non plus, être jugées en fin de compte dans le cadre de ce procès. Etablir la responsabilité criminelle de cet accusé est la lourde tâche de la Haute Cour, mais sur sa responsabilité historique la Haute Cour ne peut et ne veut pas se prononcer ROSENBERG a, comme tous les hommes qui ont joué un rôle dans l'histoire, agi suivant son caractère et sa sensibilité et s'est peut être rendu coupable par là devant l'histoire. Plus une certaine personnalité a de liberté d'action, plus clairement apparaissent le restreint et l'incomplet dans tout acte humain et des fautes de peu d'importance nait justement chez des personnalités historiques une puissance terrible , qui est une fatalité pour beaucoup et qui réserve un sombre destin à leurs auteurs.

Goethe a dit : " Le réalisateur n'a pas de conscience, seul le contemplatif a une conscience", Cette constatation ne peut pas représenter une interdiction d'agir activement et énergiquement suivant sa volonté et sa conscience, également et surtout lorsqu'il s'agit de sa patrie. Et nous savons tous que personne n'est en mesure d'atteindre réellement le bien vers lequel

.....

H1302-0160

Pour résumer, j'en arrive à la conclusion et je voudrais souligner ce qui suit :

A une époque de grave oppression en politique étrangère et de dissensions intérieures, Rosenberg a été placé dans le destin de son peuple. Il a lutté pour la pureté culturelle, la justice sociale et la dignité nationale, écartant avec passion tout ce qui ne reconnaissait pas ces nobles valeurs ou les attaquait consciemment et sans piété. En matière de politique étrangère, il a cherché à réaliser une entente, surtout entre les quatre puissances centrales du continent européen, en tenant compte des lourdes conséquences d'une défaite.

Il a travaillé dans la loyauté et le respect d'une personnalité qui a donné à ses pensées une forme politique et une force croissante.

Après le succès de la politique intérieure, Rosenberg a été partisan de la suppression de la polémique et des formes employées au temps de la lutte, et d'une solution chevaleresque du problème juif- puisque problème il y avait- d'une large éducation spirituelle et culturelle du parti, réfutant- contrairement à ce qu'a dit l'accusation- toute persécution religieuse. On ne peut certes pas lui faire grief d'avoir mis en lumière une certaine conviction religieuse et philosophique qui était la sienne.

L'application pratique d'un grand nombre de ses conceptions a été acceptée par les milieux compétents du parti, mais il en fut de moins en mois tenu compte, surtout après le commencement de la guerre. Finalement- comme il s'est avéré maintenant- elles ont souvent été déformées jusqu'à représenter l'opposé de ce pour quoi Rosenberg avait combattu.

Rosenberg, jusqu'au I7 juillet I94I, a été exclu de tout élaboration de lois gouvernementales. Du point de vue de la responsabilité personnelle, tous ses discours et

H1302-0161

ses articles antérieurs à cette date appartiennent à l'activité d'une publicité non officiel, domaine qui doit bien rester ouvert à tout politicien ou homme de lettres - ce que le Tribunal a reconnu en principe et d'une façon générale, en tenant compte de toutes les déclarations des hommes d'Etat de tous les autres pays, lorsqu'ils ne se trouvent pas en service officiel. Il apparait d'autant plus significatif que Rosenberg, même à titre privé, n'a jamais lancé d'appel à la guerre, ni en faveur d'aucune action violente ou inhumaine.

En sa qualité de ministre des territoires de l'Est, il a préconisé une solution large, qui tînt compte des légitimes aspirations nationales et culturelles des peuples d'Europe orientale. Il a lutté pour cette conception tant qu'il est resté un espoir. Lorsqu'il s'est enfin rendu compte que Hitler ne se laissait pas convaincre, il a demandé sa mise en congé. Que Rosenberg n'ait pu empêcher bien des choses terribles à l'Est, on ne peut légalement lui en faire grief. Il ne commandait ni à la Wehrmacht, ni à la police, ni au Service d'Embauche de la main d'oeuvre. Dans la mesure où il était au courant des excès ou des abus, il a fait ce qui était en son pouvoir pour les combattre.

Rosenberg s'est efforcé, pendant près d'une année entière, d'obtenir le recrutement de travailleurs uniquement volontaires. Plus tard lors de l'appel de plusieurs classes, il a protesté contre tout abus du pouvoir exécutif et n'a cessé de demander que l'on y remédiât. La réglementation du travail dans les territoires de l'Est, abstraction faite des besoins légitimes des forces d'occupation, était nécessaire pour créer l'ordre et empêcher aussi bien l'arbitraire que la dangereuse oisiveté

.....

H1302-0162

le sabotage croissant et les meurtres toujours plus nombreux On était en temps de guerre et dans une zone de guerre et non pas au lendemain d'un armistice ou même de la capitulation finale.

Rosenberg dans la mesure où il était au courant des faits et pouvait user de son influence, a combattu pour ses convictions. On ne peut lui faire grief de ce que d'autres forces d'une nature antagoniste

H1302-0163

aient été plus fortes que lui. On ne peut châtier des crimes et en même temps ceux qui les ont désapprouvé . Vu lesterribles ordres d'extermination aujourd'hui connus, on peut certes se demander si Rosenberg n'aurait pas pu s'y opposer bien davantage. Mais cette exigence suppose la connaissance précédente de faits, qui ne lui ont été révèlés qu'après la défaite. Si on veut lui imputer une certaine négligence, il ne faut pourtant pas oublier, qu'il se considérait au service du Reich dans la lutte pour son existence et que le peuple allemand a subi lui aussi des blessures effroyables, que Rosenberg non plus ne parvenait pas à considérer comme pleinement justifiées par la guerre.

Rosenberg a exécuté les missions dont le chargeait l'Etat, comme par exemple les tâches de l'EINSATZSTAB à l'Ouest et à L'Est, en sauvegardant rigoureusement son intégrité personnelle; il a fait procéder à la réquisition de richesses artistiques et culturelles sous réserve d'une décision définitive ultérieure de l'autorité supérieure et en identifiant le propriétaire dans la mesure du possible. Même en ce qui concerne l'utilisation d'installations d'appartements non occupés en faveur des sinistrés d'Allemagne, on avait établi des inventaires détaillés en vue d'indemniser ultérieurement les propriétaires.

Rosenberg, considéré dans l'ensemble de sa personnalité, a servi avec ferveur et amour un idéal de justice sociale unie à la dignité nationale. Il a combattu franchement et honnêtement, il a été emprisonné et il a consacré sa vie à cet idéal. Il n'est pas venu au national-socialisme lorsque celui-ci offrait les possibilités d'une nouvelle carrière, mais lorsque la chose était dangereuse et exigeait uniquement des sacrifices. Dans ses discours d'après 1933, il a préconisé une vie intérieure plus profonde, une nouvelle formation culturelle, les valeurs de la personnalité et le respect de tout travail honnête. Il a accepté les jours sombres de cette époque comme étant les phénomènes accessoires et malheureusement inévitables, d'une époque considérée par ailleurs avec joie comme une révolution non sanglante, sans qu'il connût ici encore, les détails tenus secrets.

H1302-0164

Il était pleinement convaincu que les idées et les forces bonnes triompheraient sur les insuffisances humaines, celles-ci et d'autres. Pendant la guerre, il a fait son devoir en se mettant à la disposition du Reich.

A travers la révolution et la guerre, pendant 25 ans, il est lui-même resté propre et sans tâche. C'est avec une profonde douleur qu'il a dû assister à la déformation progressive d'une grande idée entre des mains avides de puissance, et en 1944, au cours de réunions du parti, il a attaqué cet abus de pouvoir. Il a dû, avec effroi et dégout se laisser démontrer, au cours des débats de ce procès, la dégénérescence de son idéal de vie, mais il sait que des aspirations, comme celles de millions d'autres Allemands, ont été honorables et sincères. Aujourd'hui encore, il maintient cette attitude honorable, sincère et humainement sans reproches et, par dessus les blessures infligées à tous les peuples et l'effondrement du Reich il attend, rempli de douleur, la sentence d'un Tribunal intègre.